

RAPPORT

SUR LE

PROJET DE BUDGET

POUR LA VILLE DE GENÈVE,
pour l'année 1845

Lu au Conseil municipal, dans la séance du 15 novembre 1844.

PAR

L. GENTIN,

Président



GENÈVE,

IMPRIMERIE É. CAREY, RUE VERDAINE.

1844

Rapport

SUR LE

PROJET DE BUDGET

POUR LA VILLE DE GENÈVE.

MESSIEURS,

Le budget de l'année 1844 présentait un excédant des dépenses sur les recettes qui s'élevait à 9,571 fr. 10 cent.; dans le projet que nous avons l'honneur de vous présenter aujourd'hui pour l'année 1845, les recettes présumées dépassent de 15,986 fr. 30 cent. les dépenses, soit ordinaires, soit extraordinaires.

Le Conseil administratif ne tardera pas à vous proposer de fortes dépenses pour la construction d'un abattoir, mais dans les moyens de faire face aux frais de cette construction, il n'attaque point les ressources ordinaires de la Ville.

Les détails dans lesquels nous allons entrer vous mon-

treront que cet excédant de recettes a été obtenu malgré d'importantes améliorations introduites dans quelques institutions et dans quelques services, parmi lesquels doivent être placés l'École de gymnastique, la Bibliothèque, les pavés, l'éclairage, les secours contre l'incendie.

DÉPENSES.

CHAPITRE I^{er}.

Service de l'Emprunt. — Fr. 39,845.

Sur cette somme, 26,845 fr. sont affectés au service des intérêts de 767 actions, et le surplus au remboursement de treize obligations.

Quoique la somme de 40,000 fr. consacrée au service de l'emprunt ne soit pas atteinte, il nous a semblé qu'il était préférable de ne rembourser que treize obligations plutôt que de porter au budget la somme nécessaire pour en rembourser quatorze, ce qui nous eût plus éloignés du chiffre de la Loi que la somme qui est proposée.

CHAPITRE II.

Intérêts, Rentes et Pensions.—Fr. 18,417. 70 c.

Ce chapitre contient deux sommes qui n'y paraissent point l'année dernière. La première, de 300 fr. est payée à la Société économique pour le loyer du passage situé à côté de l'arcade du Molard. Elle résulte d'une convention passée le 30 mai 1837 entre la Chambre municipale et la Société économique.

La deuxième de 1,200 fr., est la pension de retraite que nous vous proposons d'accorder à M. Suès, ancien secrétaire du Bureau de l'état civil.

M. Suès, dont l'état de santé ne lui permettait plus de se vouer avec suite au travail de son bureau, s'adressa au Conseil administratif par lettre, en date du 3 juillet 1844, pour obtenir une pension de retraite que trente ans de service lui paraissent mériter. Le Conseil, après avoir reconnu les états de services de M. Suès, et avoir demandé le préavis de MM. les officiers de l'État civil, n'hésita pas à accorder à cet ancien employé, un repos acheté par de longs travaux, et il espère que vous sanctionnerez par votre vote la décision préalable qu'il a prise.

CHAPITRE III.

Frais d'Administration. — Fr. 14,786.

Quelques chiffres de ce chapitre ont subi de légers changements dans le Projet de budget que nous vous présentons. Les appointements du secrétaire du Conseil administratif qui étaient de 1,900 fr. sont portés à 2,000 fr.

L'expérience nous a montré que la place de secrétaire de l'Administration municipale est plus chargée que nous ne l'avions d'abord supposé. Elle demande une assiduité et une application continuelles que nous avons toujours trouvées dans notre secrétaire ; elle est chargée de détails qui exigent un esprit soigneux et attentif. Si l'état financier de la Ville ne nous faisait pas un devoir de l'économie, nous vous proposerions une somme plus forte que celle de 2,000 fr. qui correspond aux appointements du moins rétribué des secrétaires de l'Administration cantonale.

Nous vous demandons de plus 360 fr. pour un teneur de livres. Jusqu'à cette année un des membres du Conseil administratif s'était donné la tâche de tenir le Grand Livre et d'enregistrer chaque mois dans le livre de classement des dépenses et des recettes, les pièces comptables à leur retour de la caisse. Nous n'avons pas dû abuser plus longtemps de sa complaisance, et nous avons chargé M. Hugues Marc Darier de tenir les livres. C'est afin de pourvoir à la

dépense nécessitée par ce travail, que nous vous demandons la somme de 360 fr. portée au Projet de budget.

Mais d'un autre côté, les frais d'État civil ont été diminués des 276 fr. que vous aviez accordés pour 1844 à M. Martheray, commis au Bureau de l'état civil comme gratification annuelle. M. Martheray, ayant été promu à la place de secrétaire, cette gratification lui a été retirée depuis le jour où il a touché les appointements de sa nouvelle place.

CHAPITRE IV.

Frais de perceptions et Services divers.

Fr. 28,472.

Ce chapitre a subi à l'ordinaire une réduction de 3,854 fr., en conséquence de votre arrêté du 28 décembre 1843 pour l'enlèvement des claies et des nasses de la pêche. Il ne reste plus à la rubrique *Pêche* que les 140 fr. payés au canton pour la jouissance des eaux des fossés des fortifications, de la partie du Rhône qui s'étend depuis l'estacade du lac jusqu'au confluent du Rhône et de l'Arve, et des eaux de l'Arve depuis ce dernier point jusqu'au pont de bois.

CHAPITRE V.

Instruction publique, Beaux-arts, Industrie.**Fr. 49,275.**

Écoles d'horlogerie. — Le nombre des élèves est de 64, dont 50 dans l'école des jeunes gens, et 14 dans celle des jeunes filles.

M. Vionnet, maître de finissage, qui a donné sa démission, a été remplacé par M. Antoine Anspach, genevois, qui offre à l'Administration toutes les garanties qu'elle pouvait désirer pour l'enseignement de la partie qui lui est confiée. La somme de 2,200 fr. qui avait été portée au budget de 1844 pour l'écolage des élèves qui demanderaient à faire un apprentissage d'échappements libres et de repassages, n'ayant pas eu d'emploi, nous avons jugé qu'il était inutile de la reproduire tout entière dans les prévisions du budget de 1845, et nous l'avons diminuée de moitié.

École industrielle. — La somme que nous vous proposons est de 200 fr. plus forte que celle que vous avez votée les années précédentes. Le chauffage de cette école ne paraissait pas au budget, quoiqu'il se trouvât au Compte-Rendu. Nous l'avons introduite dans le crédit ouvert à cette institution pour présenter un état réel des dépenses faites par la Ville. Les frais de chauffage seront faiblement augmentés par la concession d'une nouvelle salle que le Con-

seil administratif a faite à l'école pour les Cours de mécanique.

Rien n'est changé dans les sommes allouées aux Ecoles des beaux-arts, à la Classe des beaux-arts et à celle d'industrie.

Bibliothèque. — Les distributions de livres qui n'avaient lieu précédemment qu'une fois la semaine, se font maintenant le mardi et le vendredi, avec l'allocation que vous avez faite à la Commission directrice de la Bibliothèque pour l'essai de ce second jour d'ouverture. L'expérience d'une année a constaté la réussite complète de l'essai que vous aviez voulu faire, et nous avons porté à l'ordinaire la somme consacrée à cet usage, et qui avait été classée pour 1844 dans les dépenses extraordinaires.

Musée académique. — La somme portée au Projet de budget est la même que celle des années précédentes. Mais l'ouverture de trois nouvelles salles que vous avez décrétée par votre arrêté du 8 novembre de cette année, en exige la modification. Le budget de cet établissement devra, en vertu de cet arrêté, être augmenté de 400 fr. à l'ordinaire et de 700 fr. à l'extraordinaire.

Jardin botanique. — Il est alloué au Jardin 4,615 fr., c'est la même somme que les années précédentes; mais les dépenses à faire pour cet établissement la dépasseront. La balustrade du Jardin sera revernie, et l'une des serres a besoin de réparations qui se feront en 1845, et dont le

coût entrera dans le Chapitre VI, *Entretien des Propriétés municipales.*

Allocations pour la Gymnastique. — Cette institution à laquelle la ville a fourni un local, et à l'entretien de laquelle elle contribuait par une allocation annuelle de 150 fr., a pour l'année 1845 un crédit de 600 fr., dont 200 fr. à l'extraordinaire. Cette augmentation de dépense faite dans le but de développer dans notre pays une partie importante de l'éducation, prouvera, avec d'autres exemples, l'intérêt que vous portez, non-seulement à toutes les améliorations matérielles, mais encore au perfectionnement moral et intellectuel de la jeunesse genevoise.

CHAPITRE VI.

Entretien des propriétés municipales.

Fr. 25,375.

Deux articles de ce chapitre ont été modifiés. Le pont des Bergues avait, chaque année, un crédit de 5,000 fr. La partie non dépensée de cette somme passait, au règlement de compte, dans un compte de réserve, destiné à faire face aux réparations plus considérables que devait nécessiter le pont au bout d'un certain temps. Le système des comptes de réserve ayant été détruit, le budget ne doit plus contenir que la somme réelle à dépenser pour l'entre-

tion du pont, telle qu'elle est prévue au moment de la préparation du budget. Toutes les parties détériorées du tablier sont en réparation, en sorte que 2,000 fr. suffiront pour l'entretien de l'année prochaine. Mais une des années suivantes sera peut-être chargée d'une dépense assez forte, pour mettre en bon état les pièces de charpente qui peuvent fonctionner encore deux ans au moins.

Le second changement apporté à ce chapitre concerne les promenades. Il leur était alloué dans les précédents budgets une somme de 6,500 fr. L'expérience des deux dernières années a prouvé que les promenades peuvent être convenablement entretenues à moins de frais.

Il a été dépensé en 1843, fr. 5,500 ; la dépense de 1844 s'élèvera peu au-dessus de 4,000 fr. Nous avons par conséquent jugé inutile de porter plus de 5,000 fr. au crédit de ce service.

Les autres sommes de ce chapitre sont les mêmes que dans le budget de 1844.

Le Conseil administratif s'occupe de préparer l'éclairage au gaz du Théâtre, mais il ne vous demandait pour cet objet aucun nouveau crédit. Depuis le moment où le budget a été préparé, le Conseil s'est aperçu que la somme de 2,000 fr. serait peut-être dépassée d'environ 1,000 fr. La Commission verra s'il est convenable de changer ce chiffre du budget.

CHAPITRE VII.

Voirie, etc. — Fr. 28,800.

Ce chapitre avait, pour 1844, un crédit de 35,100 fr. La différence tient à ce que l'exercice actuel était chargé de 4,000 fr. pour l'arrangement de la place du Fort-de-l'Écluse, et de 1,750 fr. pour l'achat de l'escalier et de l'échoppe de la Tour de l'Île.

La somme allouée au pavé est encore de 18,000 fr. Ce service important demande pendant quelques années des soins particuliers. Sur ces 18,000 fr., 7,900 environ seront consacrés à la création de nouveaux pavés taillés, qui seront établis :

1° Sur la place du Rhône, depuis la tête du pont des Bergues jusqu'à l'alignement des maisons du Quai, en rejoignant des deux côtés le pavé taillé existant sur les deux parties du Grand-Quai.

2° A la rue du Marché, jusqu'au Molard.

3° Au haut de la rue de Coutance, en continuation de la rue de Cornavin.

Les autres rues auxquelles il sera fait les plus importantes réparations, sont celles de la boucherie de Longemalle, du Manège, de sous la Treille, de la Pélisserie, Traversière, de la Fontaine, Winkelried, Kléberg, des Terreaux de

Chantepoulet, de Coutance, et de la rue Rousseau, indépendamment de travaux moins considérables qui seront faits dans plusieurs autres localités.

CHAPITRE VIII.

Machines hydrauliques et fontaines.

Fr. 14,850.

Sur cette somme, 11,000 fr. doivent être payés à M. Cordier, qui est chargé de l'entretien des machines, en vertu de la convention du 7 octobre 1838. Elle est fournie à cet ingénieur depuis le 23 avril 1844.

Les 3,000 fr. qui étaient alloués aux bassins de fontaines et aux sources, ont été réduits à 2,000 fr. dans la supposition de la vente des sources qui alimentent les fontaines du Collège et de Beauregard.

CHAPITRE IX.

Éclairage de la Ville. — Fr. 44,000.

Les prévisions de dépenses pour 1845 dépassent de 3,970 fr. celles de 1844. Cette augmentation de dépense

n'est point accidentelle ; elle se représentera régulièrement chaque année. En voici les motifs : 40,880 fr. sont affectés à l'éclairage au gaz pour 300 becs environ, dont 40 seront à demi-nuit.

Le traité fait avec la Société du gaz porte, article 2, *que la Société sera tenue de fournir au moins 300 becs pour l'éclairage public.* Le Conseil administratif a cherché à établir un bon service d'éclairage qui fût un véritable progrès, tout en ménageant les finances de la Ville.

Au lieu de 176 becs à huile qui éclairent la Ville, elle aura 300 becs à gaz ; c'est-à-dire une augmentation de 124 flammes estimées supérieures aux flammes que donnent les reverbères actuels. Mais comme les quartiers les plus fréquentés par la population, ceux qui sont devenus un lieu de délassement et de promenade ont été éclairés avec plus de luxe que ceux où l'éclairage n'est employé que comme besoin et comme objet d'une indispensable nécessité, le Conseil administratif a pensé que cet éclairage plus brillant ne se justifierait pas pour la nuit entière. Il a donc, dans son tableau d'éclairage, indiqué sur les quais, sur les ponts, à la rue de la Corraterie, et à celle de Coutance, 40 becs qui s'éteindraient à la fin de la première moitié de la nuit. L'éclairage sera amélioré, non-seulement par le nombre des becs, mais encore par sa durée. Plusieurs fois des citoyens ont réclamé contre l'allumage un peu trop tardif des reverbères ; l'Administration, qui a reconnu ce défaut de notre éclairage, a déjà hâté le moment de l'allumage pour cet

automne, et a maintenu ce progrès dans le tableau des heures d'éclairage qui a été fourni à la Société du gaz.

Les 3,120 fr. qui complètent la somme de 44,000 fr. sont destinés à l'éclairage des portes de la Ville, des ponts extérieurs, et des routes voisines des portes. Mais sur cette dernière somme, 468 fr. sont remboursés par le canton, et 365 fr. par les communes de Carouge et de Plainpalais.

Ainsi la somme réelle que la Ville dépensera, soit pour son éclairage, soit pour celui de ses abords, sera de 43,167 fr.

CHAPITRE X.

Secours pour les incendies. — Fr. 8,930.

Les sommes portées à l'ordinaire sont semblables à celles que contenaient les précédents budgets, mais celles qui figurent à l'extraordinaire, et qui s'élèvent en totalité à 1,930 fr. demandent à être justifiées.

1,000 fr. sont destinés à remplacer par des courses en cuir, les courses en fil dont l'usage présente des inconvénients. Plus fragiles que les courses en cuir, elles ont fréquemment des pertes, et il peut arriver qu'en cas de sinistre, ces pertes se manifestent avec assez d'importance pour diminuer l'effet et par conséquent l'utilité des pompes. La Ville aura pour ce travail, à faire en quatre ans, une dépense de

4,000 fr., dont nous vous demandons un quart pour 1845; mais une fois cette dépense faite, on peut espérer que les frais pour l'entretien des courses seront diminués.

La compagnie de Saint-Gervais possède une pompe qui ne peut jouer que comme aspirante et refoulante à la fois, parce qu'elle manque de bêche. Nous vous proposons de faire cette réparation depuis longtemps désirée, et qui doit augmenter l'utilité d'une des pompes les plus fortes que la Ville possède.

CHAPITRE XI, XII et XIII.

Ces trois chapitres sont à peu près les mêmes que les chapitres correspondants du budget de 1844, et ne paraissent demander aucune explication.

CHAPITRE XIV.

Constructions nouvelles. — Fr. 21,500.

La somme portée à ce chapitre se trouve réduite à 8,300 fr. depuis l'ajournement du perron du Grand-Quai.

La construction de l'égout du quai des Bergues est déjà votée.

Voici les motifs à l'appui des autres crédits demandés :

Sous le n° 48 figurent 1,000 fr. pour une fontaine à établir, rue du Rhône, près de l'arcade du Molard. Cette rue, qui contient une nombreuse population, n'a point de fontaine dans toute la longueur qui sépare la place de la Petite-Fusterie de celle du Port. Lorsque le service des eaux a été notablement amélioré dans toutes les parties de la Ville, il est juste de faire participer cette rue populeuse à cette amélioration.

On avait pensé d'abord à construire une fontaine, avec un caractère monumental, au centre de la place du Lac, entourée d'édifices remarquables, et ouverte sur une des promenades les plus fréquentées; mais cette idée a dû être abandonnée sur les considérations suivantes :

La fontaine dont jouit depuis un grand nombre d'années le Molard, ne peut lui être ôtée que pour être remplacée par une fontaine d'une importance au moins égale à celle qu'il possède aujourd'hui.

Il paraît peu convenable de faire une dépense considérable d'eau sur deux points aussi rapprochés l'un de l'autre.

Les fontaines existantes débitent une partie très-considérable du produit des nouvelles machines. .

A côté de ce motif, il en existe un autre qui vous paraîtra sans doute concluant. La place du Lac est directement ouverte au vent du nord qui souffle si fréquemment dans notre vallée. L'eau de la fontaine, emportée et disper-

sée par le vent, couvrirait continuellement le pavé, et en ferait pendant l'hiver un étang de glace.

Ces raisons ont dû engager l'Administration à abandonner l'idée d'une grande fontaine à la place du Lac, tout en la laissant persuadée que cette partie de la rue doit avoir une fontaine, comme objet d'utilité.

A gauche de l'arcade du Molard, dans la partie la plus large de la rue, à côté de l'échoppe qui dépare cette localité, se trouve une place convenable pour mettre une fontaine de service. La somme de 1,000 fr. qui vous est demandée pour cette usage, est celle qui a été affectée à la fontaine de Chantepoulet.

La somme de 500 fr., portée sous le n^o 49, servira à construire une borne-fontaine à la rue Verdaine, au-dessous de la maison Bonnant. Cette place avait déjà été déterminée à l'époque du tubage des rues pour les nouvelles machines. Le regard qui doit servir à cette borne-fontaine existe près de la place qu'elle occupera.

Enfin, Messieurs, nous avons l'honneur de vous demander une somme de 1,000 fr. pour deux primes qui seraient affectées à un concours pour des projets de fontaines à construire place Neuve et place du Molard.

L'an dernier, vous avez voté dans le chapitre VIII du budget des dépenses, une somme de 1,300 fr. pour remplacer le bassin actuel de la fontaine du Molard. Un examen attentif de l'état de cette fontaine importante nous a convaincus que cette réparation partielle serait un travail

malheureux, que l'obélisque ne peut pas supporter une restauration, et que la fontaine entière doit être reconstruite. Mais comme cette place, une des plus fréquentées et des plus intéressantes de notre ville, mérite une fontaine monumentale, le Conseil administratif n'a pas cru convenable de faire voter au Conseil municipal une forte somme sans lui présenter un projet, afin que le crédit qui serait alloué à cette fontaine, fût voté avec connaissance de cause. Nous nous contentons, pour le moment, de vous demander 400 fr., qui seront la récompense de l'artiste qui sera reconnu, par un jury d'experts, avoir le mieux rempli les conditions du programme préparé pour le concours.

Le Conseil administratif s'est occupé souvent des moyens d'utiliser l'eau fournie par le réservoir de l'Hôtel de Ville, qui, dans le système actuel de distribution, ne donne rien aux fontaines, ainsi que le trop plein des bassins des fontaines situées dans la partie la plus élevée de la Ville. Cette eau pourrait alimenter une fontaine monumentale. Une des places qui semblent le mieux appropriées à cet usage nous a paru être la place Neuve. Au centre de promenades très-fréquentées, au pied de constructions qui produisent un effet remarquable, à l'entrée de la Ville, entre le Musée Rath et le Théâtre, cette place paraît attendre ce complément, qui en ferait la partie vraiment monumentale de notre cité. Là s'emploierait avec facilité l'eau maintenant perdue, qui, partant de la cuvette de l'Hôtel de Ville, des fontaines de l'Hôtel-de-Ville, de la Grand'Rue et du Grand-Mézel, re-

tourne sans fruit au bassin qui la fournit. Quelques communications faites à des membres du Conseil administratif, nous permettent d'espérer que, s'il sortait du concours une pièce réellement remarquable, un projet qui obtint l'assentiment des hommes de goût et du public, une partie de la dépense serait couverte par les offrandes de citoyens amis des arts et de l'embellissement de la Ville. La somme affectée à ce concours serait de 600 fr.



RECETTES.

A.) Produit brut de l'Octroi. — Fr. 247,000.

Ce chiffre est le même que celui de l'année dernière. Il est le résultat du produit moyen des cinq dernières années, avec une retenue du 10 %. Malgré cette retenue, le prix élevé des vins ne laisse pas espérer que cette somme soit de beaucoup dépassée, à moins que la récolte de 1845 ne soit plus abondante que celle de l'année 1844.

B.) Taxe sur les Auberges, etc. — Fr. 14,000.

Le Conseil administratif, en exécution de la Loi du 16 février 1844, a été appelé à refaire un nouveau classement des logis et des pensions d'ouvriers. Frappé de la difficulté que présentait à la pratique, l'article 355 de la Loi du 8 juin 1838, il s'adressa au Conseil d'état pour

demander l'introduction d'une classe intermédiaire entre la sixième et la septième. Le grand Conseil ayant adopté le changement proposé par le Conseil d'état, les établissements imposés se trouvent divisés en huit classes, en sorte que l'Administration municipale n'est plus forcée de porter à la sixième classe soumise à la taxe de 23 fr., des logis et des pensions qui se trouvaient souvent très-voisins de ceux qui ne payaient que 4 fr. 50 c.

L'introduction d'une septième classe payant 12 fr., est venue utilement combler la différence trop considérable qui existait entre l'ancienne sixième classe et la septième.

Nous avons appliqué, avec toute l'équité possible, la nouvelle Loi aux établissements soumis à la taxe, et il en est résulté le tableau suivant :

Établissements de 1 ^{re} Classe.	4 à Fr.	144	Fr.	576
—	2 ^e	» 23	» 96	» 2,208
—	3 ^e	» 57	» 72	» 4,104
—	4 ^e	» 99	» 48	» 4,752
—	5 ^e	» 61	» 36	» 2,196
—	6 ^e	» 42	» 24	» 1,008
—	7 ^e	» 41	» 12	» 492
—	8 ^e	» 154	» 4	» 616

C.) Part de la Ville au produit des permissions de séjour. — Fr. 15,000.

L'année précédente cette recette était évaluée à 16,000 francs.

Le Conseil administratif qui ignorait quel effet devait être produit par la Loi du 9 février 1844, s'adressa au Département de justice et police pour savoir quelle somme il pouvait porter au budget. Il résulte des renseignements fournis par le Département, que la somme totale produite par les permissions de séjour s'élèvera probablement à 67,000 fr., dont les $\frac{4}{10}$, soit 26,800 fr., seront répartis entre les communes. La part de la Ville sera d'environ $60 \frac{0}{10}$, c'est-à-dire 16,080 fr., et avec la retenue d'un dixième, 15,000 fr., somme du budget.

D.) Loyers divers. — F. 32,000.

Ce Chapitre ne portait pour 1844 que 29,000 fr. L'augmentation prévue tient à une mieux value sur le bâtiment de Chantepoulet, sur le grenier à blé de Rive, des magasins de la descente qui conduit des Casemates à la place du Vieux-Collège, des Casemates, de la maison Würth, et à l'introduction d'une somme de 200 francs, montant du loyer d'un

haut-banc que le Conseil administratif a acheté le 31 octobre 1843 pour le compte de la Ville dans la rue basse du Terraillet, et dont la location n'est pas échue.

Les locations de plusieurs des locaux de la Ville étant arrivées à leur terme, le Conseil administratif dut en faire un examen attentif, pour voir si le prix auquel ils étaient loués devait être conservé, ou s'il était convenable de changer les bases des précédentes locations. Cet examen lui démontra que Chantepoulet pouvait être mieux employé qu'il ne l'était, et que le grenier de Rive et les magasins de la descente de St-Antoine n'étaient pas à leur prix. Les magasins occupés par MM. Carteret et celui du Sel ont été augmentés chacun de 550 fr. Les magasins de St-Antoine ont été toisés, et le prix en a été fixé par toises, en prenant pour base le prix de locations des magasins de la place de St-Antoine.

D'un autre côté, les Casemates dont le produit se partage entre le Canton et la Ville, ont été remises à peu près au prix auquel elles avaient été louées avant la dernière enchère. Elles sont administrées par le Canton.

A cette occasion, le Conseil administratif dû examiner s'il était possible de faire droit aux plaintes fréquentes qui s'élevaient contre les inconvénients de la fonte du suif. Après avoir consulté des experts, et avoir fait étudier avec soin par des Commissaires, l'industrie des fabricants de chandelles, il a introduit dans les baux comme condition de location, que la fonte du suif ne pourrait avoir lieu doréna-

vant que de nuit, en comprenant dans la nuit les dernières heures de la soirée, et les premières du jour, pour donner aux fabricants le temps de faire plusieurs fontes successives surtout dans la saison où les suifs peuvent se conserver. Cette condition est sans doute une gêne pour les industriels qui y sont soumis, mais dans ce cas, comme dans beaucoup d'autres, l'intérêt général a dû être écouté de préférence à celui de quelques citoyens.

E.) Cinq pour cent de la Contribution foncière. — Fr. 3,300.

F.) Produit brut de la Pêche. — Fr. 585.

Cet article n'est pas d'une rigoureuse exactitude. Il y a été omis, comme dans tous les budgets précédents, le produit des nasses pour lesquelles la Ville donne aux particuliers des permis qui se paient deux francs pour chaque nasse.

Les nasses autorisées sont au nombre de 94, ce qui fait 188 fr. qui devraient être ajoutés aux 585 fr. portés au Projet de budget.

Le Conseil administratif a exposé aux enchères, en exé-

cution de l'arrêté pris par le Conseil municipal le 28 décembre 1843, la partie du Rhône située entre l'estacade du lac et le confluent de l'Arve et du Rhône en 4 fermes. Mais des offres supérieures à la première mise, n'ayant été faites que pour une seule de ces fermes, le Conseil administratif n'a pas ratifié l'adjudication. Quelques essais de pêche sont faits dans ce moment, mais le revenu à en attendre sera sans doute très-faible.

Quoi qu'il en soit de ce revenu, il est toujours supérieur à ce qu'il était avec l'existence des claires, puisque les dépenses balançaient ou dépassaient les recettes, tandis qu'aujourd'hui la Ville fait au moins une recette nette de 633 francs.

G.) Abonnements pour fontaines particulières. — Fr. 1,400.

Il peut sembler étonnant que ce chiffre reste ce qu'il était précédemment, lorsque l'ancienne Machine fournissait l'eau des fontaines publiques et des prises particulières; mais on le comprendra, en sachant que les abonnements pris par les particuliers n'ont pu être servis à l'aide des nouvelles machines, que, depuis peu de temps, et que les arrêts occasionnés par la marche irrégulière des machines, dans les premiers temps de leur mise en activité, ont

dù momentanément porter préjudice au revenu que la Ville attendait de ses machines. La somme du budget sera probablement dépassée, mais non pas d'une manière assez notable et assez certaine, pour que le Conseil administratif ait pu voir quelque avantage à changer le chiffre des précédents budgets. Le plus fort abonnement qu'ait fait jusqu'ici l'Administration, est un abonnement de dix litres destinés à la Prison pénitentiaire.

H.) Produit des poids à bascule. — Fr. 2,000.

Rien de nouveau à cet égard.

I.) Produit des actes de l'État civil. — Fr. 300.

De même.

K.) Remboursements et Subventions.


Fr. 2,217.

Ce Chapitre est augmenté de 2,000 fr.; voici le motif de cette augmentation.

La possibilité d'entrer dans la Ville pendant la nuit entiè-

re, nécessite une garde d'octroi aux trois portes de la Ville. Plusieurs moyens avaient été essayés pour cette garde. On avait pensé d'abord que les agents cantonaux pourraient arrêter les objets soumis aux droits d'octroi et les retenir jusqu'au matin, mais l'expérience ne tarda pas à montrer qu'il vaut mieux que des employés, surtout des agents de la force publique, n'aient pas de service mixte.

Nous nous adressâmes au Département des finances pour lui représenter la convenance que des employés spéciaux fussent chargés de cette surveillance, en même temps que la justice qu'il y avait à ce que le Canton fût chargé de ces frais de garde, puisque c'est l'ouverture des portes pendant la nuit qui nécessite ce service, et que c'est le Canton qui perçoit le produit du guichet. Le Département des finances fit droit à nos demandes, et M. le Syndic Président de ce Département informa le Conseil administratif par lettre en date du 9 mai de cette année, qu'à dater du 15 du même mois, il serait fourni par l'État une somme annuelle de 2,000 fr. pour la garde des trois portes pendant la nuit, et que ce mode de vivre serait soumis pour l'avenir à l'approbation du grand Conseil, à l'occasion du budget préparé pour 1845.



Résumé.

Messieurs ,

Il résulte de l'examen général du Projet de budget que nous avons l'honneur de vous présenter , que les dépenses ordinaires de la ville de Genève pour 1845 s'élèvent à 297,772 fr. En 1844 elles s'élevaient à 296,846 fr. Elles paraissent donc augmentées de 926 fr.

Mais si l'on remarque que le Projet de budget pour 1845 contient 3,000 fr. de dépenses imprévues, et que, dans les dépenses ordinaires, figure un excédant de recettes, de 2,786 fr. 30 c. ; on trouve réellement que les dépenses ordinaires pour 1845, sont de 4,860 fr. 30 c. inférieures aux dépenses ordinaires de 1844.

En dehors de ces dépenses, 25,030 fr. figurent à l'extraordinaire. De ces 25,030 fr., 13,200 destinés au peron du Grand-Quai, viendront grossir l'excédant des recettes, qui sera de 15,986 fr. 30 c.

Les recettes présumées qui s'élevaient pour 1844 à 322,082 fr., s'élèvent pour 1845 à 322,802 fr.

Vous voyez, Messieurs, d'après ce court résumé, que la situation financière de la Ville, tout en demandant de la prudence, est bonne, encore surtout si l'on pense au mode

d'évaluation des recettes qui nous met à l'abri des mé-comptes.

Ainsi la Ville a une dette flottante d'environ 270,000 fr., et un budget qui, après avoir satisfait aux dépenses ordinaires, présente un excédant des recettes sur les dépenses de près de 30,000 fr.

Enfin, vous n'avez encore fait aucun usage de la faculté que la Loi vous donne de demander une augmentation de l'impôt par le vote des centimes additionnels.



COMPTE-RENDU

DE

L'ADMINISTRATION MUNICIPALE

DE LA VILLE DE GENÈVE

PENDANT

l'année 1845,

Lu par M. Bétant, Vice-Président,

DANS LA SÉANCE DU 15 AVRIL 1846.



GENÈVE,

IMPRIMERIE D'É. CAREY, RUE VERDAINE, 268.

1846

Compte-Rendu

DE

L'ADMINISTRATION MUNICIPALE

Pendant l'Année 1845.

Messieurs les membres du Conseil Municipal,

Le Conseil Administratif, conformément à l'art. 56, § 3, de la Loi du 20 mars 1843 sur l'administration des communes, vient vous rendre compte de l'administration municipale de la ville de Genève pendant l'année 1845.

Entré en fonctions peu de temps avant la clôture de cet exercice, il croit devoir, dans le présent Compte-Rendu, se borner à l'énumération succincte des principaux actes d'une année qui a été signalée par la succession de trois administrations différentes.

État Civil.*Mouvement de la population de la ville de Genève pendant l'année 1845.*

Naissances	}	du sexe masculin.....	346
		du sexe féminin.....	286
		Total.	<u>632</u>

soit 56 de plus qu'en 1844.

Dans ce nombre figurent 50 enfants naturels, dont
 28 du sexe masculin.
 22 du sexe féminin.
50

Soit 7 de plus qu'en 1844.

Mariages	}	entre Genevois	86
		» Genevois et étrangères.....	56
		» Étrangers et genevoises.....	28
		» Étrangers.....	47
		Total.	<u>217</u>

Soit 46 de plus qu'en 1844.

Divorces 6. Soit 2 de plus qu'en 1844.

Décès	}	du sexe masculin.....	296
		du sexe féminin.....	254
		Total.	<u>550</u>

Soit 73 de moins qu'en 1844.

Morts-nés non compris dans le total des naissances ni dans celui des décès :

Du sexe masculin	21
Du sexe féminin	2
	<u>26</u>

Soit un de plus qu'en 1844.

Octroi.

M. Alfred Lacroix, sous-receveur, a été chargé du service du bureau du Lac, en remplacement de M. Julien, démissionnaire.

M. A. L. Crot a été nommé sous-receveur.

M. Batard, qui exerçait depuis 1826 les fonctions de visiteur, a été chargé de celles de second visiteur ambulante, nouvel emploi créé par le Conseil Municipal.

M. Delacoste a été nommé visiteur.

La récolte des vins a été assez favorable cette année pour que le produit total de l'octroi s'en soit ressenti, malgré l'influence de diverses causes qui ont empêché les approvisionnements.

La recette de 1844 avait été de	Fr. 245,693	87
Celle de 1845 est de	- 252,601	50
	<u>Fr. 6,907</u>	<u>63</u>

Il est à remarquer que cette différence provient essentiellement du produit des boissons et des liquides, produit qui a été de 8,520 francs supérieur à celui de 1844. Les vins tarifés à 1 fr. 15 c., les eaux-de-vie et les esprits de vin, composent la majeure partie de cette mieux-value.

Les fourrages et les combustibles présentent également une supériorité sur l'année 1844.

Les comestibles, au contraire, ont éprouvé une diminution notable; ils ont produit 3,305 francs de moins qu'en 1844. La diminution porte sur tous les objets de cette catégorie, hormis les vaches, les pores et la viande de porc fraîche.

Ce fait aurait quelque chose d'inquiétant, comme indice d'un abaissement dans l'aisance générale, s'il n'était constaté par les registres de l'octroi que les années productives en liquides sont d'ordinaire peu productives en aliments.

Le poids moyen des bœufs et des vaches en 1845, quoique un peu inférieur à celui de 1843, est cependant supérieur à celui de 1844. Il a été de 1,273 livres pour les bœufs, soit 8 livres de plus qu'en 1844, et de 929 livres pour les vaches, soit 3 livres de plus qu'en 1844.

Nous renvoyons aux tableaux qui accompagnent ce rapport pour les observations et comparaisons de détail à faire sur les différents objets soumis aux droits d'octroi.

Le zèle et la vigilance du contrôleur et des employés méritent tous nos éloges. Le nombre des contraventions qu'ils ont relevées a été supérieur à ce qu'il n'avait jamais été. Ce nombre, qui était en 1842 de 41

en 1843 de 27

en 1844 de 65

a été en 1845 de 120

De ces 120 contraventions, 5 ont été déférées aux tribunaux; les autres ont été l'objet de transactions.

Boucheries.

Le Tableau suivant fait connaître la nature et la quantité du bétail abattu aux boucheries de Longemale et de l'île pendant l'année 1845.

NATURE du bétail.	Quantités abattues		INDICATION des bêtes qui ont eu la faculté de rentrer au moyen d'un passavant.	TOTAL des têtes réellement reconnues.	DIFFÉRENCE résultant d'abat- tage en dehors des abattoirs et d'exportation de têtes ayant acquitté le droit	TOTAL des têtes ayant acquitté le droit.
	à Longemale.	à l'île.				
Bœufs.....	1,060	789	1	1,850	»	1,850
Vaches.....	486	314	2	802	»	802
Veaux.....	11,525	1,474	4	16,003	354	16,357
Moutons.....	9,638	4,438	58	14,134	519	14,653
Porcs.....	2,027	»	8	2,035	85	2,120
Chèvres.....	7	6	»	13	23	36

On voit qu'un assez grand nombre de veaux, de moutons et de chèvres sont abattus hors des boucheries. Cela provient des facilités que possèdent quelques sagatiers et charcutiers d'exécuter cet abattage clandestin, qui a pour but d'échapper à l'obligation réglementaire de donner certaines dépouilles de ces animaux aux tripières et aux vendeuses de têtes, ainsi que de vendre ce bétail à domicile.

Les 85 porcs indiqués dans le tableau ci-dessus proviennent d'animaux abattus hors de la ville et introduits par quartiers.

TABLEAU du bétail destiné au banc des Agriculteurs, et abattu à Longemale en 1845.

NATURE du BÉTAIL.	NOMBRE des têtes ABATTUES.	NOMBRE DES VILLAGES qui ont alimenté LE BANC DES AGRICULTEURS.
Bœufs	65	entre Lac et Rhône 26 p ^r 65 têtes.
Vaches	175	» Rhône et Arve 25 » 81 »
		» Arve et Lac 28 » 94 »
TOTAL . . .	240	79 240

Les instruments et appareils à l'usage des abattoirs sont parvenus pour la plupart à un tel point de vétusté, que les réparations deviendront toujours plus fréquentes et plus coûteuses, à moins qu'on ne se décide à renouveler ce mobilier. Mais jusqu'à présent cette idée a été écartée, dans l'attente du parti définitif que prendra le Conseil Municipal relativement à la construction d'un nouvel abattoir.

Pêche.

En 1844, la pêche dans les eaux municipales, faite de compte à demi avec les pêcheurs, ne donna pour produit net que 979 fr. 90 c.

Cette année, le Conseil Administratif a trouvé préférable de mettre à bail cette branche de revenu. A dater du 1^{er} juillet 1845, les fossés et le Rhône ont été afferlés pour le prix annuel de 1,200 francs, et l'Arve pour celui de 150, soit total 1,350 francs.

Hôtels, Auberges, Cafés, Cabarets et Logis d'ouvriers.

Pendant l'année 1845, il a été accordé par le Département de Justice et Police 83 autorisations de cette espèce, dont 52 pour établissements nouveaux, et 31 pour changements de propriétaire, de désignation ou de domicile. Ces autorisations se distribuent comme suit :

Classes	1 ^{re}	2 ^e	3 ^e	4 ^e	5 ^e	6 ^e	7 ^e	8 ^e	Total
Autorisations accordées.....	»	5	4	20	8	6	8	32	8
Pour mutations de propriétaires.	»	3	2	19	4	2	»	1	3
Établissements nouveaux	»	2	2	1	4	4	8	31	5

Il a été accordé 47 dégrèvements pour établissements fermés ou transmis. Ces dégrèvements se distribuent comme suit :

Classes	1 ^{re}	2 ^e	3 ^e	4 ^e	5 ^e	6 ^e	7 ^e	8 ^e	Total
Dégrèvements.....	»	5	2	10	3	5	4	18	47

TABLEAU GÉNÉRAL AU 31 DÉCEMBRE 1845.

Classes	1 ^{re}	2 ^e	3 ^e	4 ^e	5 ^e	6 ^e	7 ^e	8 ^e	Total
Taxe..... Fr.	144	96	72	48	36	24	12	4	
Hôtels et auberges.....	4	3	11	10	»	»	»	»	28
Cafés billards	»	17	19	8	»	»	»	»	44
Cafés restaurants	»	»	1	»	»	»	»	»	1
Cafés.....	»	2	3	4	»	»	»	»	9
Restaurateurs et traiteurs logeurs.	»	»	4	8	1	»	»	»	13
Restaurateurs et traiteurs avec billard.....	»	»	1	»	»	»	»	»	1
Restaurateurs et traiteurs.....	»	»	2	25	5	»	»	»	32
Estaminets billards.....	»	»	5	1	»	»	»	»	6
Estaminets.....	»	»	1	20	8	»	»	»	29
Cabarets logeurs.....	»	»	»	5	»	»	»	»	5
Cabarets traiteurs.....	»	»	»	2	1	»	»	»	3
Cabarets billards.....	»	»	»	2	»	»	»	»	2
Cabarets.....	»	»	»	18	33	»	»	»	51
Débts de vins et liqueurs.....	»	»	»	1	7	»	»	»	8
Débts de liqueurs.....	»	»	»	»	4	19	»	»	23
Logis et pensions.....	»	»	»	»	»	15	17	13	45
Pensions sans logis.....	»	»	»	»	»	1	1	1	3
Logis sans pension.....	»	»	»	»	»	6	18	143	167
TOTAL.....	4	22	47	104	59	41	36	157	470

Soit 12 de moins qu'en 1843, année du dernier recensement.

Sous le rapport de la nationalité de leurs propriétaires ,
ces établissements sont classés comme suit :

Classes	1 ^{re}	2 ^e	3 ^e	4 ^e	5 ^e	6 ^e	7 ^e	8 ^e	Total.
Genevois.....	2	10	24	49	27	19	8	48	187
Suisses d'autres cantons.....	2	6	14	29	21	7	7	51	137
Sardes.....	»	1	3	9	3	14	14	24	63
Français.....	»	4	4	9	5	2	2	8	34
Allemands	»	2	2	7	3	4	4	25	46
Autres nations.....	»	»	»	4	»	1	1	1	3
TOTAL.....	4	22	47	104	59	41	36	157	470

Immeubles.

Le seul changement introduit dans ce chapitre est la location faite aux MM. Darier frères, mécaniciens, qui ont affermé pour le prix de 3,000 francs l'emplacement de l'ancienne machine hydraulique.

Les réparations à faire dans ce local pour l'approprier à cette industrie étaient prévues au budget pour la somme de 10,000 francs. Mais l'examen ayant prouvé qu'elles s'élèveraient plus haut, le Conseil Administratif soumettra dans ce but au Conseil Municipal la demande d'un crédit supplémentaire.

L'entrée en jouissance par MM. Darier a été prorogée d'un commun accord jusqu'au 1^{er} août, époque à laquelle on espère que le local sera mis en état.

Travaux.

La Section des travaux a statué pendant l'année 1845 sur 442 requêtes, réparties comme suit :

206	relatives	à l'établissement d'enseignes,
102	»	à des réparations ou reconstructions de maisons,
20	»	à l'établissement de devantures de magasins,
19	»	à l'établissement d'auvents et d'avant-toits,
16	»	à des vitrines et étalages,
12	»	à des trapons de cave,
16	»	à des tentes mobiles devant des magasins,
7	»	à des volets et fenêtres,
11	»	à des égouts particuliers,
33	»	à divers travaux sur la voie publique.
<hr style="width: 20%; margin-left: 0;"/>		
442		

Entretien des bâtiments municipaux.

La somme portée au budget pour ce service a été de beaucoup dépassée. Cela provient de plusieurs ouvrages qui ne pouvaient être prévus, et de quelques arrangements particuliers qu'on a jugés indispensables.

Le bâtiment de la Poste a été réparé dans toute sa face ouest, où s'infiltraient les eaux pluviales. De plus le toit, les cheminées, les boiseries, les latrines, ont exigé plusieurs réparations. Enfin un changement de distribution réclamé par le Département militaire a été exécuté dans un des étages occupés par la gendarmerie.

A la suite des inondations souterraines qui, depuis deux ans, se sont manifestées en plusieurs endroits de la ville,

le Conseil Administratif a dû faire construire un égoût particulier pour dessécher les caves de la maison acquise récemment aux Troix-Perdrix.

La décrépitude des locaux occupés par les bouchers et les tripières en rend l'entretien de plus en plus dispendieux.

Le musée Rath, les serres, l'orangerie, le conservatoire botanique ont occasionné des frais considérables.

Un travail important a été exécuté, par arrêté du Conseil Municipal, pour approprier à une nouvelle destination le local de l'ancienne machine hydraulique, et pour débarrasser le cours du Rhône d'une partie des vieilles constructions qui l'obstruaient. On a donc démoli tout l'emplacement occupé par l'un des deux équipages. Le reste du bâtiment situé sur le Rhône a été restauré extérieurement, dans l'attente d'un travail plus complet. Enfin, une digue ou barrage mobile a réuni le coursier conservé de de l'ancienne machine au barrage général de la rive gauche du fleuve.

Quais, Ponts, Égoûts.

(a) Travaux d'entretien.

Le chiffre du crédit ouvert pour ce service n'a pas été atteint, quoique les réparations faites aux égoûts dont la ville a pris l'entretien à sa charge aient continué à être onéreuses. Ceux des rues de la Boulangerie et des Granges ont coûté seuls environ 1,200 francs.

Le gros de la dépense classée sous cette rubrique se compose d'un grand nombre de petites réparations concernant les ponts, les quais et le port, telles que clôtures, abris, terrasses, etc., auxquelles il faut joindre quelques améliorations de détail, dont l'utilité est recon-

nue à mesure que s'étend l'usage des propriétés municipales.

Les réparations exécutées précédemment au pont des Bergues en ont facilité l'entretien durant l'année 1845, et la somme dépensée n'a été que de 1,370 francs, au lieu de 2,000 portés au budget. Néanmoins il ne faut pas oublier que jusqu'ici la dépense moyenne pour l'entretien de ce pont a été de 5,000 francs par année, et que, du moment où les principales pièces de la charpente auront atteint la limite naturelle de leur durée, les frais de restauration de tout l'ouvrage s'élèveront sans doute assez haut.

La dépense totale pour l'entretien ordinaire des autres ponts de la ville n'a pas dépassé 530 francs, malgré le renouvellement d'une partie des poutrelles du pont suspendu de l'île Rousseau.

L'entretien des quais et du port a coûté 2,000 francs environ, à cause des manœuvres qu'exigent les appareils de sauvetage, et des réparations faites à plusieurs quais, notamment à ceux de l'île et de Bel-Air. Il faut y ajouter la création d'une grille de sûreté au pied de l'abreuvoir de la place du Rhône, ainsi que l'établissement d'une échelle en fer sur la jetée du port du commerce.

(b) *Constructions nouvelles.*

Égout du quai des Bergues.

La construction de cet égout a rencontré d'assez grandes difficultés d'exécution, provenant surtout d'un retour de mauvaise saison alors que l'ouvrage était commencé. La gelée et la neige ne permirent pas de mener de front les divers travaux; de sorte que les frais d'épuisement et de

terrassément s'élevèrent fort au-dessus de l'estimation présumée. Depuis que cet égoût est achevé, il s'est passé assez de temps pour qu'on ait pu reconnaître qu'en toute saison l'écoulement se fait avec toute la facilité désirable.

Pont de la machine.

Pendant l'été dernier, ce pont a été complètement achevé dans toutes ses parties, et son tablier a été recouvert d'un mastic d'asphalte placé sur une couche de béton. Ce dernier travail, exécuté par M. Junod, a parfaitement réussi, et l'hiver n'y a porté aucune atteinte.

La dépense totale pour l'établissement de ce pont a été de 50,270 francs; en sorte que, si l'on retranche de cette somme les 9,000 francs provenant d'une souscription, il se trouve que la ville a fait élever pour 42,270 francs une construction durable quoique légère, et dont l'utilité est suffisamment prouvée par le grand usage qu'en fait le public.

A ce travail se liaient nécessairement la destruction complète de l'ancien barrage et l'achèvement du nouveau. On a donc jeté des enrochements et placé des fermettes mobiles dans la partie du pont qui n'en possédait pas encore. Mais les frais occasionnés par ces travaux ont été portés au compte général de la machine hydraulique.

Pont de Bel-Air.

La charpente de ce pont a été construite avec habileté par M. Hasen. La nouvelle disposition donnée aux trottoirs en rendra la durée plus longue, et il ne paraît pas que le petit changement dans l'axe du pont présente aucun inconvénient pour la circulation. Au surplus cette construction

est à peu près semblable à celle des autres ponts du Rhône.

Avant de démolir l'ancien pont, il était nécessaire de placer des tubes provisoires pour les conduits du gaz. A cette occasion, la Société pour l'éclairage proposa de faire placer de nouveaux tuyaux dans l'île et sur la place de Saint-Gervais, afin de lier entre elles toutes les branches de circulation, ce qui rendait superflu l'établissement des tubes provisoires. Cet arrangement aussi avantageux pour la ville que pour la Société fut adopté, et chacune des deux y coopéra pour sa part respective. En résumé la reconstruction de ce pont, y compris les nouveaux tuyaux à gaz, a coûté 14,230 francs, soit 770 francs de moins que la somme votée par ce Conseil.

Trottoirs et élargissement des rues.

L'achèvement du trottoir du quai des Bergues est le seul travail important de ce genre qui ait été entrepris cette année. Les propriétaires des maisons voisines ont supporté leur part des frais.

L'élargissement de la rue des Troix-Perdrix a été commencé par la démolition d'une partie de la maison de M. Demierre. Maintenant que la face de cette maison a été rétablie sur le nouvel alignement, on peut juger de l'étendue de l'amélioration votée par ce Conseil en 1843.

Pavés.

Aux 18,000 francs portés au budget pour ce service, il faut ajouter les 6,000 payés par la Société de l'éclairage pour le rétablissement des pavés sur les tranchées des conduits à gaz.

Bien que la totalité de ces ressources ait été absorbée, l'état des pavés de la ville laisse encore beaucoup à désirer. Aussi le Conseil Administratif, désireux de remédier à cet inconvénient le plus tôt possible, a-t-il décidé de n'affecter en 1846 que 3,000 francs à l'établissement de pavés taillés, et de réserver 15,000 francs à la réparation des pavés ordinaires.

En 1845, on a dépensé 7,000 francs pour l'établissement de pavés taillés, dont 6,500 environ pour la place du Rhône. Ce dernier travail est sans contredit ce qui a été fait de mieux dans ce genre à Genève; et, malgré son prix élevé, tout porte à croire que c'est une dépense bien entendue.

La rue des Terreaux de Chantepoulet a été réparée dans toute sa longueur, et l'on a remplacé par une bonne fondation en cailloux le terrain compressible qui existait dans la partie inclinée de cette rue. De plus on a pavé les rues du Manège, des Chaudronniers, Winkelried, Kléberg, Traversière, de la Fontaine, de la Tour-de-Boël, de la Madelaine, d'Enfer, une partie de la place des Bergues, du Bourg-de-Four et de Bel-Air. Sur la place du Molard la rigole centrale a été refaite en pavés taillés.

Vers le milieu de l'année on a commencé à employer d'une manière permanente un bon ouvrier paveur placé sous les ordres directs du bureau des travaux. Cet ouvrier, dont on peut comparer la fonction à celle d'un cantonnier sur les grandes routes, répare au fur et à mesure les petites dégradations du pavé. On a pu déjà observer les bons effets de cette méthode.

Promenades.

Le crédit de 5,000 francs ouvert à ce service a été légèrement dépassé, malgré la plus grande économie.

Mais on a tenu à conserver les promenades dans le bon état où elles ont été mises et qui a été généralement apprécié. D'ailleurs l'étendue des promenades publiques tend plutôt à s'accroître. Ainsi l'on a planté des bosquets à l'extrémité du pont des Terreaux; les talus en gazon et les haies ont été de plus en plus protégés par des palissades; plusieurs bancs neufs ont été placés; des arbres ont été entourés de cadres; enfin, sur une proposition faite dans ce Conseil, on a établi une pépinière pour les haies sur la courtine des Casemates.

Horloges.

Il y a peu de chose à dire sur l'entretien des horloges appartenant à la Ville, excepté pour celle du Molard, dont la marche a été de plus en plus irrégulière. Aussi le Conseil Administratif a-t-il décidé d'appliquer au remplacement de ce mécanisme la somme de 1,500 francs portée au budget de 1846 pour la construction d'une horloge dans la ville.

Le bâtiment où est placé cette horloge est en partie à la Société Économique. Les limites des deux propriétés et les *égances* de l'indivis n'ayant pas été bien fixées, le Conseil Administratif a entamé dans ce but avec la Société Économique une tractation qui est près de se terminer.

Service hydraulique.

Machines.

En conséquence des arrêtés du Conseil Municipal et de la loi sur l'établissement de la nouvelle machine, des travaux assez considérables ont été exécutés en 1845, afin de compléter les arrangements intérieurs du local des

machines , de prolonger les tuyaux de distribution d'eau , et d'assurer la régularisation et le libre emploi du cours du Rhône.

Parmi les travaux qui ont été faits dans l'intérieur du bâtiment des machines , on doit compter le manomètre , destiné à mesurer la pression des eaux. L'établissement de cet appareil avait été décidé en 1843 ; mais il fut momentanément ajourné , comme cela fut expliqué dans le Compte-Rendu de 1844.

Le résumé de toutes les dépenses relatives à l'établissement général de la nouvelle machine jusqu'à la fin de 1845 s'élève à la somme de 569,800 francs ; dont il faut déduire 15,000 francs provenant des matériaux de démolition de l'ancienne machine , et 11,100 francs résultant de la vente des sources de Beauregard et du Collège. Le chiffre total de la dépense reste donc à 543,700 francs.

Quant à la marche de la machine et à la manière dont la fourniture d'eau a été faite , le Conseil Administratif se réfère à ce qui sera dit par lui en réponse à une proposition individuelle faite à ce sujet dans la dernière session du Conseil Municipal.

Fontaines.

Le service des fontaines , des pompes , des sources , des barrages et des bouches à eau a dépassé l'allocation budgétaire ; aussi cette allocation a-t-elle été augmentée pour 1846. On peut espérer que la dépense n'excédera pas la somme votée , attendu que les bassins des fontaines n'ont pas besoin de réparations aussi générales que celles qui ont été effectuées en 1845.

Trois nouvelles fontaines ont été construites pendant l'année. Ce sont celles du Grand-Mézel , d'après les dessins

de M. Collart; celle de la place du Lac, d'après les plans de M. Reverdin, et la petite fontaine de la rue Verdaine, d'après le dessin de M. Collart.

Les sommes votées pour ces fontaines ont toutes été plus ou moins dépassées dans l'exécution; non par la faute des devis estimatifs, mais parce qu'on a cru convenable de donner aux constructions tout le développement que les localités paraissaient exiger.

Le Conseil Administratif a mis au concours le projet d'une nouvelle fontaine en remplacement de celle de la place du Molard. Les plans ont été nombreux; mais le jury d'examen, composé de MM. Audéoud, Dufour, Constantin, Dubois et Durelli, considérant qu'une partie des projets présentés dépassaient la somme fixée par le programme, ne décerna pas de prix, et se borna à recommander deux projets. En conséquence le Conseil Administratif alloua une prime d'encouragement au plan qui se rapprochait le plus des conditions demandées, et dont l'auteur est M. Gignoux architecte.

Concessions d'eau.

Vingt nouvelles concessions ont été établies pendant l'année 1845. Le nombre total des concessions est aujourd'hui de cinquante et une, produisant un revenu assuré de 3,140 francs.

Afin d'alimenter celles de ces concessions qui se trouvaient dans des rues manquant de conduits publics, il a fallu augmenter le parcours des tuyaux hydrauliques. On a canalisé de la sorte les rues du Rhône, des Terreaux de Chantepoulet, Guillaume-Tell, Winkelried, ainsi que l'entrée de la caserne du Bastion de Hollande.

Éclairage.

Éclairage au gaz.

La surveillance sur les travaux faits pour l'établissement de cet éclairage a duré encore pendant les premiers mois de l'année, vu les ouvrages accessoires auxquels la Ville a dû coopérer.

Au commencement de l'année, le Conseil Administratif délégua M. Wolfschberger inspecteur des travaux de la Ville, pour reconnaître si tous les travaux exécutés par la Société genevoise, et si l'éclairage en lui-même, étaient conformes aux termes de la convention. Sur le rapport favorable de cet ingénieur, la réception de tout l'établissement fut prononcée le 22 avril 1845.

Maintenant que ce mode d'éclairage a été apprécié pendant plus d'une année, on ne peut que s'applaudir de l'avoir adopté, et d'en avoir confié l'exécution à une Compagnie nationale, qui n'a cessé de mettre en première ligne l'intérêt municipal.

Le nombre des bees a été successivement augmenté; il était de 282 au commencement de janvier, et de 302 à la fin de décembre, parmi lesquels sont 40 bees à demi-nuit.

Dans le courant de l'année, le Conseil Administratif avait encore décidé l'établissement de deux demi-bees, l'un pour la rue du Rhône, l'autre pour la place de St-Gervais. L'exécution de ce travail a été retardée jusqu'aux premiers jours de 1846.

Enfin il restait dans l'intérieur de la ville quelques endroits où l'éclairage au gaz n'avait pas encore été substitué à l'ancien mode : c'étaient les promenades de la Treille et de St-Antoine, de même que quelques passages muni-

cipaux. D'après les termes de sa convention, la Société n'était pas tenue d'éclairer ces localités aux mêmes conditions que les rues proprement dites. Le Conseil Administratif, désireux de compléter le système sans surcharger les finances de la Ville, a eu recours à une tractation qui s'est prolongée jusqu'au commencement de cette année. Sans anticiper sur le prochain Compte-Rendu, nous pouvons dire dès à présent que cette affaire est terminée, et à des conditions qui paraissent de nature à être agréées par le Conseil Municipal.

En général, sauf les contrariétés de température et quelques tâtonnements inévitables au début d'un nouveau service, l'éclairage a été très-satisfaisant.

Les irrégularités pour lesquelles il a été fait une retenue ont été réparties comme suit :

Voir le Tableau ci-derrière.

	Nombre des BECS.	Augmentations	Total.	Flamme défectueux
Janvier	282	9	291	146
Février	291	»	291	36
Mars	291	1	292	10
Avril	292	»	292	63
Mai	292	7	299	54
Juin	299	3	302	26
Juillet	302	»	302	29
Août	302	»	302	24
Septembre	302	»	302	12
Octobre	302	»	302	21
Novembre	302	»	302	»
Décembre	302	»	302	5
		20		426

Éclair

Du 1^{er} janvier au 14 mai il restait 31 reverbères, (remplacés par des becs à gaz, rue des Casemates, ce

Allumés TROP TARD.	Éteints TROP TÔT.	Non ALLUMÉS.	Déductions.	Sommes payées à la SOCIÉTÉ DU GAZ.
3	8	1	58 80	3,506 »
»	144	»	100 »	2,982 74
34	1	1	45 »	3,365 »
10	»	»	25 40	3,274 60
3	3	1	10 »	3,442 80
18	2	»	7 60	3,602 »
»	1	»	7 40	3,512 20
»	3	»	12 »	3,526 10
»	12	1	13 »	3,339 70
»	8	2	9 40	3,524 60
»	6	»	4 80	3,415 20
9	2	1	11 20	3,534 80
77	190	7	304 60	41,085 74

à l'huile.

11 étaient à demi-nuit. Depuis le 15 mai, deux ont été réduit le nombre total à 29 jusqu'au 31 décembre.

De ces reverbères 7 éclairaient l'intérieur de la Ville, savoir :

2 à St-Antoine	} remplacés récemment par des becs de gaz.
2 sur la Treille	
1 Allée du Four	
1 Allée du Sel	
1 Boucheries de l'Île.	

et 22 l'extérieur, savoir :

13 aux ponts, guichets et avancées (dont 4 à $\frac{1}{2}$ nuit)
2 au Bastion de Hollande.
7 sur la route de Carouge (à $\frac{1}{2}$ nuit).

29

Le nombre des extinctions constatées a été de 37. En général cet éclairage s'est fait avec régularité.

La convention pour l'éclairage à l'huile a été renouvelée pour le terme de trois ans avec M. Quidort entrepreneur, moyennant une réduction de 2 centimes par reverbère, savoir 63 c. pour les reverbères à nuit pleine, et 43 c. pour les reverbères à demi-nuit.

Le Conseil Administratif a aussi obtenu des Communes de Carouge et de Plainpalais une participation un peu plus forte à l'éclairage de la grande route, c'est-à-dire 550 francs au lieu de 365 que ces Communes remboursaient précédemment.

Douze des anciennes lanternes ont été vendues à divers pour le prix de 40 francs la pièce. Une a été remise avec sa console à la Commune des Eaux-Vives, en considération de l'utilité dont sera pour la Ville cette lanterne placée en face de l'avancée de Rive.

Police.

Service des Inspecteurs municipaux.

Le service de police attribué à l'Administration municipale a été régulièrement exécuté.

Les Inspecteurs municipaux se sont acquittés avec zèle de leurs fonctions de surveillance. En particulier, le Conseil Administratif s'applaudit du choix qu'il a fait de M. Galland, en remplacement de M. Perron, comme Inspecteur municipal en chef.

Il a été envoyé pendant l'année 1845 onze cent trente bulletins de contravention. Sur ce nombre cinquante-deux n'ont pas entraîné d'amende, mais seulement des avertissements, ou bien ont dû être annulés par suite de fausses indications ou d'erreurs de fait. Sur les mille septante-huit autres, mille septante-trois ont donné lieu à des transactions; cinq seulement ont été déférés au Tribunal de police correctionnelle.

En 1844 il n'avait été relevé que 548 contraventions. Si elles ont atteint cette année un chiffre presque double, est-ce à dire que la population ait moins respecté le Règlement de police cette année-ci que la précédente? Nous ne le croyons pas. La différence provient uniquement d'une meilleure surveillance.

Une amélioration réelle dans la propreté des rues de la ville en est déjà le résultat.

Le Conseil Administratif ne négligera rien pour continuer cette surveillance, comme aussi pour habituer un grand nombre d'enfants à montrer plus de respect envers la propriété publique.

Les contraventions se classent comme suit :

Dépôts de balayures sur la voie publique après les heures fixées par le Règlement de police.....	351
Dépôts de matériaux non-autorisés de déblais pendant la nuit sur la voie publique.....	166
Travaux divers non-autorisés ou non-conformes aux autorisations données.....	146
Mauvais usage des fontaines.....	69
Dégradations aux édifices publics, promenades, etc.	47
Contraventions de pêche..	10
Pavés non-rétablis.....	10
Stationnement indu de voitures sur la voie publique.	144
Autres embarras sur la voie publique.....	37
Ponts de barques non-retirés aux heures voulues..	10
Travaux non-éclairés.....	29
Objets divers.....	59
Total	<u>1,078</u>

Ferme des Boucs.

Le service du fermier s'est fait en général d'une manière satisfaisante.

Il s'est élevé des réclamations sur un service supplémentaire au Cahier des charges, service qui a lieu le dimanche entre le sermon du matin et celui de l'après-midi. Le Conseil Administratif, de concert avec le Département de Justice et Police, a examiné le sujet de ces plaintes, et sans pouvoir y faire droit entièrement, il a pris des mesures pour que ce service s'exécute avec plus de promptitude et sans gêner les abords des temples.

Plusieurs personnes demandent que le balayage des rues s'opère de nuit ou du moins soit terminé avant l'ouverture des magasins. Sans doute, cette amélioration serait à

désirer, et la manière dont la ville est éclairée pendant la nuit la rendrait praticable. Mais il faudrait pour cet effet changer plusieurs dispositions du Règlement de police et du cahier des charges.

Au reste, le bail conclu avec le fermier doit expirer le 1^{er} juillet 1847. Le Conseil Administratif étudiera attentivement avant cette époque si le mode actuel du nettoie-ment des rues demande à être conservé ou modifié.

Arroisement, Sablage, Enlèvement des neiges.

La dépense faite pour ce service n'a pas atteint la somme portée au budget. L'économie tient à ce que l'été dernier a été en général pluvieux, ce qui a diminué de moitié la somme allouée à l'arroisement des rues. Quant au sablage et à l'enlèvement de la neige et de la glace, les frais ont surpassé l'allocation. La principale dépense a eu lieu dans le commencement de l'année. D'ailleurs, l'approvisionnement du sable et sa distribution dans les dépôts occasionnent toujours les mêmes frais, quelle que soit la température de l'hiver.

Cette dépense pour la neige, la glace et le sable a depuis longtemps été estimée en moyenne à 2,800 francs par an. Elle s'augmentera sans doute en raison du nombre des nouvelles fontaines. Pour la maintenir dans les limites actuelles, il serait nécessaire d'améliorer la voirie sous le rapport de l'écoulement des eaux, en obtenant des propriétaires, surtout dans les rues en pente, qu'ils fassent communiquer les descentes de leurs toits avec les égouts publics. Cette mesure peu onéreuse pour les particuliers, serait d'autant plus équitable que depuis une trentaine d'années, la Ville a pris à sa charge l'entretien de tous les principaux égouts, tandis qu'à une époque antérieure ils

étaient établis et entretenus en grande partie par les propriétaires voisins.

Secours contre les Incendies.

C'est avec un véritable plaisir que l'Administration réitère chaque année l'éloge du corps des sapeurs-pompiers et de leur chef. Ils en sont dignes non-seulement par leur vigilance et par leur zèle au moment du danger, mais encore par leur attention constante à introduire dans le service tous les perfectionnements dont il est susceptible.

Il y a eu cette année 66 alertes distribuées comme suit :

Dans la Ville :

Feux de cheminée ordinaires , dont une fausse alerte.	25
Feux de cheminée inquiétants.	4
Feux peu graves, de jour, y compris dix fausses alertes	12
Feux graves , de jour.	2
Feux graves , de nuit	5

Hors de la Ville :

Secours contremandés, dont deux fausses alertes. . .	3
Fausse alertes	6
Secours arrivés sur les lieux.	9
Total	<u>66</u>

Sur les dix-huit fausses alertes, deux seulement ont été régulières; les autres ont été données par des personnes étrangères au corps des sapeurs-pompiers, et mal à propos effrayées.

Pendant l'année 1845 aucun sinistre n'a été signalé par la cloche.

En 1844, le gouvernement de Genève avait déjà reçu de celui de la Grande-Bretagne une demande de renseignements sur notre organisation de secours contre l'incendie. Une pareille demande est venue cette année de la part de la Municipalité de Schaffouse. Enfin, nos concitoyens ont appris avec satisfaction que, dans sa détresse, la ville de Thonon ne s'était pas adressée en vain à celle de Genève, qui lui a prêté pour quelque temps une pompe à feu accompagnée d'un sous-officier du corps, M. Bonnet et de son fils. Cet envoi n'a pas été sans efficace, et la Municipalité de Thonon en a vivement remercié celle de Genève.

Le matériel des secours contre l'incendie, passé en revue par le Conseil Administratif le 25 septembre dernier, a été reconnu être en bon état de conservation. Cependant quelques-unes de nos pompes sont très-vieilles; plusieurs remontent probablement au xvii^e siècle, et attestent leur vétusté par leur état et par leurs formes éloignées de l'art actuel. Deux au moins ont besoin d'être remplacées. Il faudra aussi pourvoir au renouvellement des vestes des sapeurs-pompiers, car elles ont déjà cinq ans de durée. D'autres améliorations sont encore désirables, et pourront être effectuées avec le temps, si les finances de la Ville le permettent, ou si l'on parvient à faire supporter une partie des frais de ce service par l'assurance contre l'incendie.

Théâtre.

La direction du Théâtre avait été adjugée à M. Allan le 27 janvier 1843 pour le terme de trois ans. Mais dès la fin de la seconde année, le Conseil Administratif, peu satisfait de l'exécution du cahier des charges, crut devoir

rompre le bail et contracter un engagement d'un an avec M. Léon associé à M. Isouard. Cette seconde direction n'a pas mieux réussi que la première. L'association projetée n'a pas eu de suite; M. Léon est resté seul chargé de l'Administration dramatique, et sous sa direction notre théâtre a continué de décliner sensiblement. Sans exposer ici les causes de ce malaise, qu'il nous suffise de dire que le Conseil Administratif s'est occupé avec zèle des moyens d'y remédier; mais que n'entrevoyant pas la possibilité d'y réussir immédiatement, il a cherché du moins à préparer au théâtre de notre ville un avenir plus favorable.

En conséquence, sur le préavis d'une Commission spéciale, il a adopté et soumis à votre ratification en décembre 1845 un nouveau bail, dont la durée est fixée à deux ans, et dans lequel on a introduit diverses clauses propres à prévenir le retour des inconvénients éprouvés. Un nouveau directeur, M. Hiller, a été élu, et nous espérons que, grâce à son activité, à la vigilance de l'Administration et à l'appui bienveillant de plusieurs citoyens, notre Théâtre reprendra le rang honorable qu'il n'aurait jamais dû quitter.

La somme allouée pour l'entretien ordinaire du bâtiment, de la salle de spectacle et de son mobilier, n'a pas été dépassée, même en y comprenant le prix d'un nouveau décor exécuté avec beaucoup de talent et de goût par M. Dériaz. Mais l'établissement ou plutôt le complément de l'éclairage a causé une dépense assez forte. Ce nouvel éclairage, maintenant aussi complet qu'on peut le désirer, a été décidé par parties distinctes et à des époques successives. On a d'abord éclairé la salle par un lustre et des girandoles; ensuite on a reconnu la convenance et l'économie qu'il y avait à éclairer pareillement les couloirs, les escaliers et les abords de la salle; enfin, sur les réclamations des directeurs, la rampe de la scène. Si

la somme dépensée pour cet objet paraît forte aujourd'hui , il faut cependant considérer que la restauration de la salle nécessitait un éclairage plus brillant , ce qu'il eût été impossible d'obtenir avec l'ancien mode sans entraîner la direction dans une dépense annuelle trop élevée , en même temps que pour sa part la Ville aurait eu à renouveler et à compléter le matériel qui lui appartenait.

Instruction et Industrie.

Écoles primaires.

Les deux écoles primaires , l'une protestante et l'autre catholique , à l'entretien desquelles concourt la Ville , ont continué à être logées dans le bâtiment de la Poste , et n'ont exigé que des réparations insignifiantes.

Le régent de l'école protestante , M. Arnold , ayant donné sa démission , a été remplacé par M. Delapraz , régent de l'école protestante de Carouge.

Ce changement de maître a provoqué une diminution momentanée dans le nombre des élèves , dont plusieurs ont accompagné dans sa retraite l'ancien régent. Aussi l'École protestante n'a-t-elle compté cette année en moyenne que 51 écoliers.

L'école catholique a atteint depuis trois ans le maximum d'élèves qu'elle peut contenir. Elle compte en moyenne de cent à cent dix enfants.

Le Conseil Administratif , eu égard à ces chiffres , ainsi qu'aux recommandations qui lui furent adressées pendant la discussion du budget de 1846 , ne tardera probablement pas à vous proposer des mesures pour étendre à un plus grand nombre de jeunes garçons de notre Ville le bénéfice d'une instruction primaire donnée sous la direction de l'État.

Mais auparavant vous serez appelés à donner votre préavis sur la création de trois écoles de jeunes filles que le Conseil d'État, d'accord avec le Conseil Administratif, se propose d'instituer, afin de combler la fâcheuse lacune qui existe à cet égard dans la Commune de Genève.

École industrielle.

Cette école continue à prospérer. Les améliorations introduites l'année dernière dans l'enseignement du dessin ont été poursuivies et donnent de bons résultats.

M. Decrue professeur de mathématiques a ajouté cette année à son enseignement ordinaire quelques leçons gratuites de géométrie descriptive.

M. Melly, après avoir enseigné la physique et la chimie pendant plusieurs années, s'est retiré pour motif de santé. Il a été remplacé par M. Privat.

Les leçons de mécanique, cette partie si importante des cours de l'école, ont été données avec succès par M. Gabriel Oltramare.

Le nombre des élèves inscrits à l'ouverture des cours comme internes ou externes a été de 150, soit quatorze de moins que l'année dernière, ou vingt-cinq de plus que la moyenne des treize années précédentes.

Au commencement des cours, la division supérieure se composait de 15 élèves internes, la seconde de 39, et la troisième de 43, soit en total 97 internes.

Les élèves de la division supérieure ont suivi :

- 1° les leçons de M. Dubois pour le dessin des machines;
- 2° un cours de physique donné par M. Privat;
- 3° un cours de chimie donné par M. Pyrame Morin;
- 4° trente leçons de sphère et cent-vingt de mécanique, données par M. Oltramare.

Les élèves de la seconde division ont reçu :

- 1^o de M. Lissignol des leçons pour la géométrie descriptive et le dessin des machines ;
 2^o de M. Decrue des leçons sur la géométrie élémentaire, la trigonométrie rectiligne, les logarithmes et les équations du premier degré.

Les élèves de la troisième division ont reçu :

- 1^o trente leçons pour le dessin d'ornements ;
 2^o cent soixante leçons d'arithmétique.

D'après leur nationalité les 97 élèves internes de l'école industrielle se divisent comme suit :

73 Genevois,
 12 Suisses d'autres cantons,
 12 Étrangers.

Total 97

Sous le rapport de l'âge,

5 sont âgés de plus de 17 ans,
 9 » de 17 ans,
 16 » de 16 ans,
 27 » de 15 ans,
 32 » de 14 ans,
 8 étaient près d'atteindre leur 14^e année à l'ouverture des cours.

Relativement aux professions,

27 sont en apprentissage d'horlogerie, 20 dans l'école de Rive, 7 sous des maîtres particuliers,
 23 sont encore occupés de leur éducation, 10 au collège, 16 sous des maîtres particuliers,

- 13 sont employés comme écrivains dans les bureaux de l'administration ou chez des notaires,
 34 sont de professions diverses.

Écoles d'horlogerie.

École des garçons.

Cet établissement a justifié en partie pendant l'année 1845 les espérances que divers changements jugés avantageux avaient fait concevoir. Bien que le nombre des élèves soit demeuré à peu près le même, les résultats ont été meilleurs que ceux des années précédentes. Il y a eu dans les classes plus d'ordre et conséquemment plus de progrès.

Un cours d'arithmétique, spécialement destiné aux élèves de l'école d'horlogerie, a été donné dans le local de cette école par M. le ministre Guillermet.

Voici le nombre et la répartition des élèves au 31 décembre 1845.

21	dans la classe de blanc,
17	dans celle de finissage (dont 3 à la classe d'échappement),
2	dans celle de cadrature,
4	dans celle d'échappement,
4	dans celle de plantage,
2	repassés.
<hr/>	
50	élèves.

Dans le courant de l'année qui vient de s'écouler, il est sorti de l'école plusieurs jeunes gens ayant bien réussi dans la branche du plantage, qui est le terme de l'apprentissage pour la plupart des élèves, lorsqu'ils ne sont pas destinés aux branches supérieures.

École des filles.

Cette école est en voie de progrès. Elle comptait seize élèves à la fin de 1845, et une dizaine d'inscriptions pour un terme plus ou moins rapproché. L'ouvrage abonde dans cet établissement, qui commence à rendre de grands services aux établissemens et aux horlogers de Genève. Tous ceux qui comprennent l'utilité de briser les parties d'horlogerie dans les qualités courantes, font faire à l'école des pivotages de finissage et de plantage, des raquettes et des balanciers. Il est difficile de satisfaire à toutes les demandes. Aussi la nécessité d'avoir pour l'école un local plus vaste s'est-elle vivement fait sentir. Nous avons la satisfaction d'annoncer que le Département militaire, accédant à la requête du Conseil Administratif, vient de mettre à sa disposition l'étage supérieur du bâtiment dit *de l'Horlogerie* et situé sur le bastion du Cendrier. Quelques travaux seront nécessaires pour mettre ce local en état, mais la chose sera facile, puisque ce bâtiment a été construit dans l'origine pour recevoir une école de blanc. Au reste les frais de cette réparation ne coûteront probablement rien à la Commune de Genève, car ils doivent être couverts par une souscription faite dans la fabrique.

Bibliothèque publique.

Deux membres de la direction de cet établissement sont nommés par le Conseil Administratif. L'un d'eux, M. Carteret, dont les fonctions étaient expirées, a été réélu pour le terme de trois ans.

M. le bibliothécaire Diodati ayant donné sa démission, a été remplacé par M. Chastel professeur en théologie.

La direction de la Bibliothèque a révisé cette année tous ses règlements. Diverses modifications y ont été introduites pour faciliter l'usage de ce précieux dépôt. Depuis la mise en vigueur de ces arrêtés, les livres ne sont plus prêtés que pour le terme d'un mois; les heures de distribution sont les mêmes le vendredi que le mardi, savoir de 1 à 3; la bibliothèque circulante est ouverte à peu près toute l'année. Enfin le bureau du Conseil Administratif, aussi bien que les pasteurs et les dizeniers, délivre les attestations nécessaires pour être admis à emprunter des livres. Plusieurs personnes ont déjà fait usage de cette nouvelle facilité.

Un catalogue particulier de la bibliothèque circulante a été publié aux frais du Conseil Municipal. Il comprend environ 1,200 ouvrages, tous d'une lecture solide et recommandable.

La Société Économique a fait réparer l'extérieur du bâtiment de la Bibliothèque, et pris à sa charge l'entretien du toit, qui avait été jusqu'ici aux frais du budget annuel de la Bibliothèque.

Sur la demande de l'Administration du Musée, la Direction a déposé dans cet établissement tout ce qui lui restait d'objets d'art, tels qu'émaux, tableaux, etc., à l'exception toutefois des portraits historiques, qui continuent d'orner les salles de la Bibliothèque.

Le nombre des volumes prêtés pendant l'année a été de 10,509, répartis entre 967 personnes différentes; soit 1,694 volumes et 14 personnes de plus qu'en 1844.

Le nombre des consultations a été de 2,004, réparties en 228 séances entre 233 personnes, dont 72 étudiants. Il résulte de là qu'il y a eu en moyenne 9 consultants par séance, soit un de moins qu'en 1844.

La Bibliothèque a été visitée par 231 étrangers, et par un certain nombre de familles genevoises.

La Bibliothèque s'est accrue cette année de 1,986 volumes, sans compter les brochures, journaux et livraisons d'ouvrages périodiques. Ces acquisitions se distribuent comme suit :

Achats	361	volumes.
Écrits publiés à Genève	145	»
Dons faits à la Bibliothèque	1480	»
	<hr/>	
Total	1986	volumes.

Les principaux donateurs ont été MM. J. L. Dupan, De la Rive professeur, Rigaud-de Constant, Rigaud-Saladin, Eynard-Lullin, Favre-Bertrand, Hoffmann; enfin la Société de Physique et d'histoire naturelle, qui a envoyé 335 volumes, livraisons ou brochures.

Deux legs ont été faits à la Bibliothèque: l'un de 1,000 francs par M. De Saussure professeur, et l'autre de 500 francs par M. Boissier professeur.

Musée Rath.

Le Compte-Rendu de l'année dernière annonçait que des conférences avaient lieu entre des délégués du Conseil Administratif et de la Société des Arts, afin de convenir d'un mode de vivre régulier pour les fréquents rapports que ces deux Corps ont entre eux.

Le Conseil Administratif avait surtout à cœur d'éclaircir et d'amener à une solution définitive plusieurs questions délicates et importantes, telles que celle de la propriété des collections d'objets d'art, celle du droit d'aliénation, celle de la destination future de ces collections en cas de dissolution de la dite Société, enfin celle de la

part de légitime influence de la Municipalité dans la direction des écoles.

Ces différents points ont été successivement débattus et régularisés peu de temps après la présentation du Compte-Rendu de l'année dernière, et l'arrangement qui en est résulté a été soumis au Conseil Municipal, qui l'a approuvé dans sa séance du 10 mai 1845.

Dès lors la Commission administrative du Musée Rath, qui ne s'était pas rassemblée depuis onze ans, et dont le mandat a reçu une extension nouvelle, se réunit tous les mois pour statuer sur les objets qui sont dans ses attributions ; et les intérêts mixtes, si difficiles à concilier d'abord, sont maintenant représentés et satisfaits avec toute l'harmonie désirable.

Les délégués du Conseil Administratif dans cette commission sont MM. Scheffer et Collart.

L'inventaire général qui a été décidé dans les transactions, afin de bien préciser l'origine des divers objets d'art, et d'en déterminer la propriété, n'est point encore achevé. Ce retard tient moins à la complication des recherches nécessaires, qu'à des circonstances accidentelles de maladie ou d'absence des personnes qui sont chargées de ce travail.

Les collections du Musée Rath se sont enrichies cette année des objets suivants :

Sculpture :

Une tête de Platon, œuvre de Canova, donnée à la Société des Arts par M. le colonel Bontemps.

Dix modèles en plâtre, achetés par la Classe des beaux-arts et destinés aux écoles de dessin.

Peinture :

Un portrait de Calvin , par un maître inconnu , donné au musée par M. Ch. d'Ivernois.

Un enfant endormi, de l'école du Guide, donné à la Classe des beaux-arts pour le Musée par M. Gounouilhou.

Un portrait de M. Arlaud , peint par M. Van Muyden , et légué au Musée Rath par M. Arlaud , fondateur du Musée de Lausanne.

Un paysage peint par Guigon , acheté par souscription , et donné à la Classe des beaux-arts par les souscripteurs.

Gravure.

Le Cabinet des gravures a reçu 140 estampes , don de M. Picot professeur , ainsi que plusieurs livraisons de lithographies de la galerie de Munich , publication pour laquelle la Classe des beaux-arts a souscrit.

Le nombre des élèves qui ont suivi les leçons de dessin a été de 162 , savoir 150 Genevois , et 12 Suisses d'autres Cantons ou étrangers.

Ils ont été répartis comme suit :

École élémentaire de la figure.....	47
École supérieure de la figure.....	28
École d'ornement.....	10
École de modelage.....	30
	<hr/>
Total	162

Musée académique.

M. le docteur Mayor, délégué du Conseil Administratif dans la Commission administrative du Musée Académique, a été réélu à ces fonctions pour le terme de trois ans.

L'Administration du Musée a fait avec celle de la Bibliothèque publique une convention pour régulariser le dépôt des médailles que celle-ci avait fait il y a quelques années, et qui n'était pas accompagné d'un catalogue. M. Fr. Soret a entrepris à cette occasion un travail considérable, dans le but de présenter l'énumération complète des médailles du Musée, et d'éviter des difficultés qui auraient pu se rencontrer dans l'avenir.

Cette collection s'est augmentée cette année de 238 médailles ou monnaies, dont une partie ont été données par MM. Fr. Soret, Dupan, Fontaine, Molly, Gueri, Bernard-St-Ours, et W. Saladin; quelques-unes ont été achetées par le Musée; 135 proviennent d'un échange avec le Ministère des finances de Russie.

Les cabinets de physique et de mécanique, après avoir les deux années précédentes pris un accroissement considérable, n'ont fait cette année aucune nouvelle acquisition.

Il a été placé dans les armoires du cabinet d'anatomie comparée 64 squelettes, dont 23 ont été préparés par des étudiants.

Les collections de zoologie et de paléontologie se sont accrues de 1,084 échantillons, dont 9 préparations dans l'alcool, 160 animaux empaillés, 93 coquillages, 285 insectes et 463 fossiles.

La collection de géologie s'est enrichie de 4,354 échantillons.

Le Musée académique a reçu cette année trois legs : l'un de 200 francs de M. Jacquet-Coindet; le second de

M. le professeur Boissier, l'un des fondateurs du Musée ; le troisième de 500 francs de M. le professeur De Saussure également un des fondateurs. Ce dernier a aussi donné au Musée le cabinet de minéralogie et de géologie créé par son père, l'illustre voyageur au Mont-Blanc.

Malgré ces secours dus à la générosité particulière, le compte du Musée académique solde cette année par un déficit de 1,688 francs, qui résulte en majeure partie des dépenses faites pour loger le cabinet de M. De Saussure et pour recevoir la Société helvétique des sciences naturelles lors de sa réunion de l'été passé. Le Conseil Municipal, quand il discutera son prochain budget, aura à examiner la convenance d'une allocation extraordinaire pour combler ce déficit.

Observatoire.

Les bâtiments de l'Observatoire ont reçu quelques améliorations. Le sol de la grande salle a été asphalté, et une partie de l'Observatoire magnétique a été reconstruite en briques.

Un très-beau baromètre, fabriqué par M. Noblet, a été acquis par la Ville pour l'Observatoire. Cet instrument sera d'une grande utilité, car il doit servir de terme de comparaison pour les explorations scientifiques et pour les nivellements qui ont lieu dans nos environs.

La Direction de l'Observatoire a fait paraître un volume contenant des observations recueillies au moyen de la lunette méridienne pendant l'année 1844. M. Plantamour professeur a aussi publié un mémoire sur la latitude de l'Observatoire de Genève. Cette latitude est de 46 degrés, 11 minutes, 58 secondes, 84 centièmes.

Les observations météorologiques ont été continuées avec régularité; les résultats en sont consignés chaque mois dans la Bibliothèque Universelle.

Cette année a vu s'accroître le nombre des horlogers qui viennent prendre l'heure à l'Observatoire. Plusieurs s'y trouvent régulièrement tous les jours. Il est tenu un registre des comparaisons de leurs montres.

Jardin Botanique.

M. Viridet, délégué du Conseil Administratif dans la Commission administrative du Jardin botanique a été réélu à cette fonction pour le terme de trois ans.

A l'approche de la réunion de la Société helvétique des sciences naturelles, le Conseil Administratif a fait vernir la balustrade du Jardin et blanchir l'intérieur de l'Orangerie.

A la même occasion, le monument de De Candolle, ouvrage de Pradier, a été inauguré dans le Jardin qui lui doit son origine. Un second buste du même botaniste, ouvrage de Dorcière, a été placé dans la grande salle du Conservatoire.

L'année 1845 ayant été en général humide, les plates-bandes de l'école botanique ont été mieux garnies qu'à l'ordinaire. Les écoles de graminées, de plantes officinales et de mûriers continuent à prospérer.

Une collection de variétés précoces ou remarquables de maïs a été demandée à M. Bonafous de Turin. Le sol où on les a placées a été fumé avec du *guano*, dont l'action a été très-sensible sur la haute taille de ses plantes. Des essais du même genre faits sur des orangers n'ont produit aucun résultat.

Il a été accordé 94 bons pour boutures, plantes, etc.

Quinze personnes ont obtenu des permissions pour avoir des échantillons.

M. De Candolle a donné au Jardin quelques troncs d'arbres et autres articles utiles pour l'instruction. M. le pasteur Studer a donné au Conservatoire une centaine d'espèces sèches des environs de Port-Philippe en Australie.

École de Gymnastique.

Il a été fait dans le cours de cette année des améliorations notables à cet établissement. On y a placé une petite fontaine, qui donne un moyen de propreté très-utile aux élèves; l'éclairage au gaz y a été introduit; il est à la charge du maître de gymnastique; l'Administration a contribué pour les trois-quarts à la dépense de premier établissement. Dernièrement enfin, on y a ajouté des lieux d'aisance.

Le nombre total des élèves qui ont fréquenté les leçons publiques ou particulières de l'École de Gymnastique pendant l'année 1845 a été de 233, soit 19 de plus qu'en 1844.

La création d'une classe de jeunes filles, qui a été réclamée et pour laquelle le prix doit être réduit, a rencontré jusqu'à présent divers obstacles. Cependant, grâce à quelques arrangements nouveaux, on a l'espérance qu'elle sera incessamment en activité.

École de natation.

Le nombre des bains pris cette année dans les deux établissements de Rive et de la Coulouvrenière a été d'environ 57,000, chiffre un peu inférieur à celui de l'an

passé. La différence provient uniquement de la plus grande variation de température de l'été dernier ; car dans les jours très-chauds, du 2 au 10 juillet, il y a eu, comme l'année précédente, 1,500 à 1,800 bains pris par jour.

Cette année il s'est formé environ 160 nouveaux nageurs dans les bains publics.

La dépense faite cette année pour ces établissements porte le coût de chaque bain au prix de 2 centimes $\frac{2}{3}$.

La surveillance a toujours été très-active et exercée avec sollicitude ; en sorte que la sécurité des parents dont les enfants s'exercent à la natation peut être complète.

Indépendamment des objets ordinaires de l'Administration municipale, le Conseil Administratif a été occupé de diverses questions auxquelles la Ville était intéressée.

La loi du 22 décembre 1845 ayant fixé définitivement la circonscription de la Commune de Genève, le Conseil Administratif n'a eu qu'à faire constater, de concert avec les mairies des Eaux-Vives, de Plainpalais et de Sacconex, la position des pierres indicatrices des nouvelles limites.

M. l'avocat Raisin a continué les recherches entreprises par ordre du Conseil Administratif, pour découvrir dans les archives les titres des concessions précaires faites à diverses époques par le Gouvernement, et qu'il est essentiel de rassembler en vue de la confection du nouveau cadastre.

Le prix de mille francs offert par M. Droin, ancien membre du Conseil Administratif, pour le meilleur mémoire sur les avantages que Genève doit retirer de l'établissement d'un chemin de fer qui la relierait à la grande ligne de l'Océan à la Méditerranée en passant par Lyon

et Paris, a été adjugé le 30 mai. Le jury composé de MM. Moulinié, O. Chaponnière, Caillat, J. Fazy et Périer-Ador, considérant qu'aucun des mémoires envoyés au concours ne répondait d'une manière pleine et entière aux questions proposées, s'est contenté d'allouer une prime de 500 francs à l'un de ces mémoires, celui dont l'auteur est M. Julien, conseiller à la Cour royale de Lyon; et il a partagé le reste de la somme entre les auteurs des autres mémoires, MM. Alléon-Canson d'Annonay et Lossier ingénieur civil à Lyon. Les deux premiers de ces ouvrages ont été publiés.

En présence de la grande question qui fait l'objet de ces mémoires, le Conseil Administratif s'est vu contraint de surseoir pour le moment à l'établissement d'un entrepôt réel, depuis longtemps réclamé dans l'intérêt du commerce et dans celui de l'Octroi. Jusqu'à ce qu'on ait déterminé quelle sera la position du débarcadère, toute décision sur celle de l'entrepôt serait nécessairement prématurée.

En dehors de l'Administration municipale, cette question du chemin de fer a fait cette année de grands progrès; et nous pouvons maintenant entrevoir le moment où cette entreprise si essentielle sera enfin réalisée. Chacun voit aujourd'hui que Genève ne peut, sous peine de décadence immédiate, rester plus longtemps privée de ce moyen de communication; et s'il existe encore quelque dissentiment sur la place la plus convenable pour le débarcadère, du moins toutes les opinions s'accordent-elles à reconnaître qu'il importe de le placer à l'intérieur de la ville. Sans doute, quand le moment de l'exécution sera venu, le Commune de Genève, à l'exemple de Bâle, de Zurich, de Strasbourg, sera appelée à s'imposer des sacrifices considérables; mais qui dans notre Conseil Municipal pourrait s'y refuser? Aussi est-ce principalement en

vue de cet avenir, que le Conseil Administratif considère comme un de ses devoirs les plus impérieux d'améliorer le budget de la Ville, en ménageant, s'il le peut, à la Commune de Genève quelques charges de moins et quelques ressources de plus.



TABLEAU COMPARATIF DES COMESTIBLES

Qui ont acquitté les droits d'Octroi dans les six dernières années.

	QUANTITÉS.											PRODUITS.											
	1840	1841	1842	1843	1844	MOYENNE des 5 années.	1845	DIFFÉRENCE en faveur de 1845.	DIFFÉRENCE en défaveur de 1845.	POIDS moyen par tête en 1844.	POIDS moyen par tête en 1845.	1840	1841	1842	1843	1844	MOYENNE des 5 années.	1845	DIFFÉRENCE en faveur de 1845.	DIFFÉRENCE en défaveur de 1845.	MOYENNE des 5 années sur tous les comestibles.	PRODUITS de 1845 sur tous les comestibles.	
	Têtes.	Têtes.	Têtes.	Têtes.	Têtes.	Têtes.	Têtes.	Têtes.	Têtes.	Livres.	Livres.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.
Bœufs	2,156	1,961	1,999	1,896	1,983	1,999	1,850		149	1,265	1,273	23,716	21,571	21,989	22,012	22,593	22,376	21,195		1,181			
Vaches	542	535	482	648	802	601	802	201		926	929	2,981	5,942	2,651	3,786	4,470	3,366	4,472	1,106				
Veaux	17,177	16,085	16,531	16,956	17,473	16,844	16,357		487			32,636	30,561	31,408	32,216	33,198	32,004	31,078		926			
Moutons	18,046	16,419	15,611	15,923	15,406	16,281	14,653		1,628			10,827	9,851	9,366	9,553	9,243	9,768	8,791		977			
Porcs	1,936	2,024	2,023	2,153	1,912	2,009	2,120	111				6,293	6,580	6,575	6,998	6,216	6,532	9,891	359				
Chèvres	31	36	34	27	43	34	36	2				15	18	17	13	21	16	18	2		76,085	74,718	
	Livres.	Livres.	Livres.	Livres.	Livres.	Livres.	Livres.	Livres.	Livres.														
Viande de porc fraîche	1,623	2,835	2,176	2,802	1,706	2,228	3,898	1,670				64	113	87	112	68	88	155	67				
Viande dépecée	21,370	18,771	29,727	27,839	33,332	26,208	32,363	2,155				427	375	594	556	666	523	647	124				
Viande salée ou séchée	21,389	20,602	16,872	20,060	26,961	21,177	25,434	4,257				1,711	1,648	1,349	1,003	1,348	1,412	1,271	141				
TOTAUX DES PRODUITS												78,670	73,659	74,036	76,249	77,823	76,085	74,518					
												Moins value en 1845 sur la moyenne des cinq dernières années										Fr. 1,568	

Origine du gros bétail dont les droits d'Octroi ont été acquittés en 1845.

DÉSIGNATION des BUREAUX D'INTRODUCTION.	BŒUFS.					DÉSIGNATION des BUREAUX D'INTRODUCTION.	VACHES.				
	CANTON.	SUISSE.	FRANCE.	SAVOIE.	TOTAL GÉNÉRAL.		CANTON.	SUISSE.	FRANCE.	SAVOIE.	TOTAL GÉNÉRAL.
Cornavin	128	681	121	65	995	Cornavin	188	134	27	6	355
Neuve	2	30	1	35	68	Neuve	6	»	»	13	19
Rive	148	299	70	270	787	Rive	261	50	2	115	428
TOTAUX	278	1,010	192	370	1,850	TOTAUX	455	184	29	134	802

VINS.

	QUANTITÉS.							PRODUITS.						
	1840	1841	1842	1843	1844	MOYENNE	1845	1840	1841	1842	1843	1844	MOYENNE	1845
Vins de Suisse et des propriétaires genevois.....	Setiers. 54,790	Setiers. 59,641	Setiers. 52,602	Setiers. 51,711	Setiers. 39,618	Setiers. 51,672	Setiers. 41,348	Francs. 63,023	Francs. 68,602	Francs. 60,492	Francs. 59,481	Francs. 45,570	Francs. 59,433	Francs. 47,562
Vins des environs.....	37,725	36,505	45,691	33,882	38,095	41,692	38,392	52,823	51,122	63,967	55,567	62,623	65,831	62,869
Tous autres vins.....	5,054	5,857	5,651					13,143	15,229	14,693				
Vins et vinaigre en bouteille.....	15,766	17,519	20,180	18,855	20,415	18,547	19,695	1,891	2,102	2,421	2,262	2,449	2,225	2,363
Vinaigre, vin gâté et lie.....	1,056	982	878	893	830	927	671	1,000	808	831	845	760	848	655
TOTAUX.....								131,880	137,863	142,404	118,157	111,402	128,337	113,449

ESPRITS ET LIQUEURS.

	QUANTITÉS.						PRODUITS.					
	1838	1839	1840	1841	1842	MOYENNE	1838	1839	1840	1841	1842	MOYENNE
Eau-de-vie jusqu'à 22° en cercle.....	Setiers. 1,264	1,393	1,360	1,683	2,060	1,552	Francs. 5,253	Francs. 5,853	Francs. 5,714	Francs. 7,071	Francs. 8,652	Francs. 6,508
Eau-de-vie de 22° et au-dessus; Esprits et liqueurs en cercle.....	1,469	1,264	1,449	1,278	1,761	1,444	10,175	8,851	10,143	8,953	12,327	10,089
TOTAUX.....	2,733	2,657	2,809	2,961	3,821	2,996	15,428	14,704	15,857	16,024	20,979	16,597
Eau-de-vie et liqueurs en bouteille.....	4,730	4,375	4,839	3,929	4,599	4,474	689	700	771	612	735	701

1843.

Esprits et Eau-de-vie.... Degrés	130,396	Fr. 13,039	}	14,090
Liqueurs au setier.....	131	» 1,051		
Liqueurs en bouteille.....	3,334	» 666		
				14,756

1844.

Esprits et Eau-de-vie.... Degrés	142,680
Liqueurs au setier.....	136
Liqueurs en bouteille.....	4,856

Fr. 14,268
» 1,092
» 971
Fr. 16,331

1845.

Esprits et Eau-de-vie.... Degrés	199,073
Liqueurs au setier.....	155
Liqueurs en bouteille.....	4,238

Fr. 19,907
» 1,241
» 847
Fr. 21,995

BIÈRE ET CIDRE.

	QUANTITÉS.							PRODUITS.						
	1840	1841	1842	1843	1844	MOYENNE	1845	1840	1841	1842	1843	1844	MOYENNE	1839
Bière au setier.....	8,760	8,594	8,529	8,345	9,558	8,877	9,989	Francs. 14,021	Francs. 13,753	Francs. 13,646	Francs. 14,156	Francs. 15,458	Francs. 14,206	Francs. 15,989
Bière en cruche ou en bouteille...	345	228	344	716	828	492	748	27	18	27	35	41	29	37
Cidre..... Setiers.	8	9	48	123	38	45	289	8	9	48	142	44	44	333
TOTAUX.....								14,056	13,780	13,721	14,333	15,543	14,543	16,359

COMBUSTIBLES.

	QUANTITÉS.							PRODUITS.								RÉSULTAT	
	1840	1841	1842	1843	1844	MOYENNE	1845	1840	1841	1842	1843	1844	MOYENNE	1845	en plus.	en moins.	
								Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	
Bois en moule	10,467	10,675	11,416	10,753	10,780	10,667	12,022	14,664	14,960	15,983	15,065	15,103	15,155	16,847	1,692	»	
<i>Id.</i> Chariots à 1 cheval	1,993	2,229	2,990	2,735	2,619	2,513	2,249	896	1,003	1,345	1,229	1,178	1,130	1,012		118	
<i>Id.</i> Chariots à 2 chevaux.....	906	909	1,226	1,253	1,170	1,093	1,107	815	818	1,103	1,127	1,053	983	996	13	»	
TOTAUX DES PRODUITS							Fr.	16,375	16,781	18,431	17,421	17,334	17,268	18,855	<i>Total de la différence.</i>		1,587

FOURRAGES.

	QUANTITÉS.						PRODUITS.						
	1838	1839	1840	1841	1842	MOYENNE	1838	1839	1840	1841	1842	MOYENNE	
							Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	
Foin. Chars jusqu'à 15 quintaux.....	779	685	719	703	712	719	893	787	826	808	818	827	
<i>Id.</i> Chars de 15 à 30 quintaux.....	669	645	642	642	553	630	1,606	1,483	1,476	1,476	1,271	1,462	
<i>Id.</i> Chars au-dessus de 30 quintaux....	9	6	7	17	13	10	33	24	28	68	52	41	
Paille. Bottes de 33 livres et au-dessous..	23,847	20,268	20,162	23,869	22,565	22,142	917	810	806	954	902	877	
<i>Id.</i> Non bottelée. Quintaux.....	1,130	1,317	1,158	1,314	1,610	1,305	130	158	138	157	193	155	
Avoine. Coupes.....	11,656	12,432	11,291	12,050	11,492	11,984	1,793	1,989	1,806	1,928	1,998	1,902	
TOTAUX DES PRODUITS							Fr.	5,377	5,251	5,080	5,391	5,234	5,264

	QUANTITÉS.			PRODUITS.			
	1843	1844	1845	1843	1844	1845	
				Francs.	Francs.	Francs.	
Foin. Quintaux.....	29,808	29,741	31,082	2,980	2,974	3,108	
Paille. Bottes de 33 livres et au-dessous...	21,336	21,903	23,345	853	876	853	
<i>Id.</i> Non bottelée. Quintaux.....	1,275	1,241	1,429	153	148	171	
Avoine. Coupes.....	11,336	12,172	11,503	1,813	1,947	1,840	
TOTAUX				Fr.	5,799	5,945	5,972

Tableau indiquant la couleur des vins qui ont acquitté les droits d'Octroi en 1845.

Bureaux où les vins ONT ACQUITTÉ LE DROIT.	VINS DU CANTON, DE LA SUISSE, DE LA ZONE ET DU PAYS DE GEX, <i>tarifés à 1 fr. 15 c.</i>						Bureaux où les vins ONT ACQUITTÉ LE DROIT.	VINS ÉTRANGERS, <i>tarifés à 1 fr. 60 c.</i>					
	Vins blancs.		Vins rouges.		Total.			Vins blancs.		Vins rouges.		Total.	
	Setiers.	Quart.	Setiers.	Quart.	Setiers.	Quart.		Setiers.	Quart.	Setiers.	Quart.	Setiers.	Quart.
Cornavin	15,624	16	1,515	»	17,137	16	Cornavin	650	»	6,468	2	7,098	2
Neuve.	2,954	14	1,528	12	4,263	2	Neuve.	4,655	2	18,054	19	22,689	21
Rive.	8,249	15	807	1	9,056	16	Rive.	1,458	12	886	12	2,325	»
Lac	2,622	2	10	2	2,632	4	Lac	85	»	522	»	405	»
Central	7,920	5	558	22	8,259	5	Central	525	15	4,754	22	5,278	11
TOTAUX. . .	37,351	4	5,997	15	41,548	17	TOTAUX. . .	7,510	5	50,486	7	57,796	10

Tableau indiquant l'origine des vins tarifés à 1 fr. 15 c.

qui ont acquitté les droits d'Octroi en 1845.

Bureaux où les droits ONT ÉTÉ ACQUITTÉS.	Vins du Canton introduits au moyen des certificats DES MAIRES.		Vins Suisses introduits au moyen des certificats DE PRODUITS AGRICOLES.		Vins des Propriétaires Suisses sur LA ZONE DE SAVOIE.		Vins des Propriétaires Suisses dans LE PAYS DE GEX.		Total.	
	Setiers.	Quart.	Setiers.	Quart.	Setiers.	Quart.	Setiers.	Quart.	Setiers.	Quart.
Cornavin	9,900	10	7,144	22	»	»	92	8	17,137	16
Neuve	5,655	15	25	11	606	2	»	»	4,263	2
Rive.	7,620	»	1,407	5	29	11	»	»	9,056	16
Lac	70	12	2,561	16	»	»	»	»	2,632	4
Central.	2,818	4	5,171	1	269	22	»	»	8,259	5
TOTAUX. . .	24,042	15	16,508	7	905	11	92	8	41,548	17

RAPPORT
SUR LE
COMPTE-RENDU
FINANCIER

DE
LA VILLE DE GENÈVE

POUR
l'année 1845.

Lu par M. Pottier, dans la séance du 15 avril 1846.



Genève,

IMPRIMERIE D'É. CAREY, RUE VERDAINE. 268.

1846

COMPTE-RENDU FINANCIER

DE LA

VILLE DE GENÈVE.

Messieurs ,

Nous avons eu l'honneur de mettre sous vos yeux le Compte-Rendu financier de la ville de Genève pour l'exercice de l'année 1845.

Aujourd'hui, en suivant la marche simple et facile tracée par nos devanciers, et sans nous borner à la simple exposition des chiffres, nous venons y ajouter quelques éclaircissements pour vous aider dans vos investigations, autant que cela dépend de nous.

Mouvements de Caisse.

Ils se sont élevés pendant l'exercice de 1845 à
1,786,714 fr. 55 c. ; savoir :

En recettes	Fr. 377,227 90
En dépenses	- 409,486 65
	<hr/>
Somme égale,	Fr. <u>786,714 55</u>

RECETTES.

Les recettes ci-dessus se divisent comme suit :

Appartenant au budget	Fr. 339,621 15
Opérées en dehors du budget	- 16,468 15
Comptes courants et soldes divers . . .	- 21,138 60
	<hr/>
	Fr. <u>377,227 90</u>

Recettes budgétaires.

Les recettes appartenant au budget se sont élevées à	Fr. 339,621 15
Les prévisions du budget ne s'élevaient qu'à la somme de	- 325,057 »
	<hr/>
Différence en plus	Fr. <u>14,564 15</u>

C'est un résultat un peu meilleur que celui de l'exercice de 1844 qui ne s'élevait qu'à 11,363 fr. 43 c.

Il est dû en partie à une légère amélioration dans notre principale source de revenus, l'Octroi qui, au lieu de 247,000 fr. prévus au budget, en a donné 252,601 fr. 50 c. Ce chiffre n'atteint pas encore le revenu moyen estimé d'après le produit des années antérieures de 260,000 f. à 270,000 fr., mais il nous est cependant permis d'espérer une augmentation de produit, car les premiers mois de cette année s'annoncent déjà plus avantageusement que l'année dernière.

Dans le but d'augmenter encore ces mêmes produits, un arrêté vous sera proposé. Espérons qu'il sera accueilli favorablement par vous, Messieurs, par le Conseil d'état, et enfin par le grand Conseil; cela nous permettra de faire une partie des dépenses extraordinaires dont notre ville a un besoin si urgent.

La taxe sur les auberges et cabarets, le produit des permis de séjour, les loyers divers et les abonnements pour fontaines particulières, ont aussi apporté leur part d'augmentation; ce dernier article surtout, qui ne figurait au budget que pour 1,400 francs, en a produit 2,717 fr. 85 c. Il faut espérer qu'avec le temps nos concitoyens sauront apprécier toujours plus la commodité et l'avantage de se fournir d'eau par ce moyen.

L'état actuel de la Machine hydraulique nous fait espérer de pouvoir répondre aux nouvelles demandes qui pourront nous être faites, et nous verrons ainsi s'accroître encore un de nos revenus.

Recettes en dehors du budget.

Les recettes hors budget se sont élevées à 16,468 fr. 15 c. Elles se composent de :

Produit de la vente de matériaux provenant de l'ancienne Machine hydraulique	Fr. 5,346 15
Produit de la vente de la source de Beau-regard	- 7,500 »
Intérêt de cette somme	- 75 »
Produit de la vente de la source du Col-lége	- 3,500 »
Intérêt de cette somme	- 47 »
	Fr. 16,468 15

Nous avons à vous parler aussi d'une recette de 184 fr. 60 c., soit 400 florins, qui ne figurera que dans l'exercice de 1846, n'ayant pu être encaissée qu'en janvier dernier. C'est le legs de M. Gaspard Joly en faveur de la ville de Genève, destiné à aider au rachat de hauts-bancs.

Qu'il nous soit permis de le signaler ici à votre attention et à votre reconnaissance comme l'acte d'un bon citoyen qui, en mourant, donnait encore une dernière pensée et un témoignage d'attachement à sa patrie.

—

DÉPENSES.

Les dépenses se sont élevées à la somme de 409,486 fr. 65 c., et se divisent comme suit :

Appartenant au budget	Fr. 337,223 30
Celles hors de budget	- 22,387 65
Mouvement des comptes courants, sol- des, etc.	- 49,875 70
Somme égale,	Fr. 409,486 65

Dépenses budgétaires.

Les dépenses appartenant au budget se sont élevées à la somme de	Fr. 337,223 30
Les prévisions du budget, tant à l'or- dinaire qu'à l'extraordinaire, s'éle- vaient à	- 328,745 70
Il en résulte une différence en plus de	Fr. 8,477 60

Récapitulation.

Les recettes réelles ayant été de.....	Fr. 339,621 15
Et les dépenses réelles de.....	- 337,223 30
Il en résulte un boni porté au compte	
de <i>Résultats généraux</i> de.....	Fr. 2,397 85
Si nous y ajoutons les deux crédits votés les 12 et 20 mai, pour réparation du pont de Bel-Air et construction de la fontaine du Grand-Mézél, ensemble.....	Fr. 19,000
Moins le produit de la vente d'un jardin à la descente de St-Antoine. - 2,000	- 17,000 »
Nous trouvons	Fr. 19,397 85
Dont nous déduisons l'excédant présumé des recettes sur les dépenses porté au budget de 1845.....	- 13,311 30
Nous obtenons pour boni sur les évaluations budgétaires une somme de	Fr. 6,086 55

Ces différents mouvements sont présentés dans le Tableau n° 1.

Dépenses en dehors du budget.

Les dépenses hors budget se sont élevées à 22,387 fr. 65 c., et dont voici le détail :

Travaux pour l'achèvement de la nouvelle Machine hydraulique.....	Fr. 14,318 15
Pont de barrage.....	- 7,524 55
Établissement de l'éclairage au gaz....	- 544 95
	<hr/>
	Fr. 22,387 65

Voici, Messieurs, quelques détails explicatifs de ces dépenses.

Travaux faits à l'ancienne Machine hydraulique et digue latérale du bras gauche.	Fr. 7,229 95
Fourniture et pose de tuyaux.	- 4,337 35
Achèvement du barrage du bras gauche.	- 1,232 95
Manomètre.	- 490 60
Travaux divers.	- 1,027 30
	<hr/>
	Fr. 14,318 15

Comme on peut le voir aux recettes, ce compte a été crédité de 5,346 fr. 15 c., produit de la vente de matériaux provenant de l'ancienne Machine; ainsi que de 11,122 fr., produit de la vente de deux sources.

Presque toutes les dépenses relatives à ce compte sont faites, mais pour le clôturer définitivement, nous atten-

dans la solution de la question pendante devant le Tribunal relativement à notre retenue de 18,000 fr. à M. Cordier et contestée par lui.

Pont de barrage.

Dépenses pour ferrures, goudron, peinture, etc.	Fr. 3,633 10
Pour asphalter le pont.	- 3,891 45
	Fr. 7,524 55

Établissement de l'Éclairage au gaz.

Pour surveillance et gratification.	Fr. 240 »
Coût d'un instrument pour mesurer les flammes	- 100 »
Pose de poteaux et travaux divers.	- 204 95
Clôture par <i>Résultats généraux</i>	Fr. 544 95

Dans le mouvement des comptes courants, 12,500 fr. payés à M. Demierre, viennent en diminution de notre dette flottante.

Votre attention se sera sans doute arrêtée sur l'art. 33 des dépenses du budget. Nous vous devons à cet égard quelques explications qui vous feront comprendre pourquoi la somme allouée a été autant dépassée.

Le budget portait 1,000 francs à l'extraordinaire pour l'établissement de l'éclairage au gaz au Théâtre, mais aussitôt cette entreprise commencée, on a vu que la somme serait insuffisante pour terminer les travaux, et afin de ne point les laisser en suspens et de pouvoir les utiliser, on a pensé qu'il convenait mieux de les terminer de suite en y consacrant la somme nécessaire, qui, en fin de compte, serait venue prendre place dans les budgets successifs, et qui, par ce fait, n'y figurera plus.

Le lustre et les girandoles ont à eux seuls coûté, non compris les frais de voiture, 3,631 francs, mais cette dépense n'est point à regretter, car on ne pouvait faire moins pour avoir quelque chose qui fût en harmonie avec l'élégance et la fraîcheur de la salle.

Les frais d'établissement pour l'éclairage de la rampe ont coûté environ 1,000 francs. Une autre dépense qui augmente sensiblement ce chapitre, et qui n'avait pu être prévu au budget, c'est la réparation au mur de la face sud-ouest du bâtiment de la Poste, nécessitée par l'infiltration des eaux de pluie. Elle était indispensable pour la conservation de ce bâtiment, et s'est élevée à la somme de 1,200 francs environ.

L'article 34 des dépenses, intitulé : *Voirie et élargissement des rues*, avait été doté par le budget d'une somme de 28,800 francs, et la dépense semble ne s'être élevée qu'à 22,511 fr. 70 c., mais en réalité il a été dépensé pour cet objet 33,978 fr. 05 c. dont nous avons déduit les 6,000 francs mis en réserve lors du dernier compte-rendu financier pour être affectés aux pavés en 1845, et de plus la somme de 5,446 fr. 35 c. rembour-

sée par la Société du gaz et divers particuliers, ce qui fait ressortir un solde de 22,511 fr. 70 c. seulement.

Nous devons aussi vous entretenir quelques instants de nos écoles d'horlogerie.

Tout en partageant le sentiment de confiance dans l'administration de ces écoles, qui sans doute, animait ses prédécesseurs, le Conseil administratif n'en a pas moins pensé qu'il était de son devoir de porter son contrôle sur un établissement, digne aussi bien que tant d'autres de toute sa sollicitude.

Au reste, Messieurs, nous devons vous le dire, cette investigation était sans doute attendue et désirée par le comité, puisque tous les comptes et le bilan étaient déjà préparés pour vous être remis sur notre première demande.

Vous voyez que la somme de 14,700 francs, allouée à ces écoles par l'article 24 du budget n'a point été dépassée, puisque la dépense, malgré la réduction du prix des écolages, est restée de 1,715 fr. 70 c. au-dessous.

Cette année le Conseil administratif a dû accorder à la direction, un sous-maitre pour l'école des jeunes filles, et néanmoins nous espérons que la dépense de l'année courante ne sera pas beaucoup augmentée, parce que le produit du travail des élèves, qui commence à présenter des résultats satisfaisants, viendra nous aider à supporter cette nouvelle dépense.

Le comité de ces écoles, en raison des nouvelles demandes d'admission de jeunes filles a jugé le local actuel insuffisant. Le Conseil administratif s'est adressé au Con-

seil d'état pour lui demander l'étage supérieur du bâtiment dit de l'horlogerie, situé sur la batterie de Chantepoulet, et nous avons le plaisir de vous annoncer que le Conseil d'état, toujours désireux de concourir à tout ce qui est bon et utile à notre pays, s'est empressé de répondre à la demande du Conseil administratif de la manière la plus favorable. Non-seulement il concède à bien plaisir, l'usage du dit local au Conseil administratif, mais encore il le fait gratuitement à la seule condition que, dans le cas où le Département militaire estimerait nécessaire de retirer l'autorisation donnée, ce local devrait être évacué sans qu'il y ait lieu à aucune indemnité. Ceci nous a paru une preuve nouvelle du désir du Conseil d'état de faciliter l'Administration chaque fois qu'il peut le faire.

Enfin Messieurs, l'économie, l'ordre et la régularité les plus parfaits règnent dans la comptabilité de ces établissements, administrés par une direction sage, prudente et bien entendue. Les élèves sont instruits et dirigés par des maîtres habiles, et leurs progrès honorables et croissants, nous sont une preuve tous les jours plus convaincante des importants services que ces établissements sont appelés à rendre à une grande partie de nos concitoyens.

Le Conseil administratif s'est empressé de voter des remerciements bien mérités et bien dus, aux honorables citoyens qui dirigent nos écoles d'horlogerie et qui leur consacrent si généreusement leur temps, leurs peines et leurs soins.

Le tableau n° 3 présente le relevé du compte de résultats généraux, soit la situation financière de la ville.

Ce compte a été débité de 40,630 fr. 85 c. pour clôturer le compte du pont de barrage, qui maintenant ne figurera plus dans les prévisions, et crédité de 13,000 francs, pour amortissement de 13 actions de l'emprunt remboursées en 1845.

Il présente à compte nouveau une solde au débit de 598,818 fr. 55 c. auquel on doit ajouter le montant actuel du compte de la nouvelle Machine hydraulique s'élevant à 350,131 fr. 85 c. plus 18,000 fr. pour retenue faite à M. Cordier, mais contestée par lui devant le tribunal civil, et enfin le montant du compte intitulé : *Élargissement de la rue des Trois-Perdrix*, évalué dans le compte rendu de l'exercice de 1844, 69,000 francs. Ce qui porte la situation passive de la Ville à 1,035,950 fr. 40 centimes.

Nous regrettons, Messieurs, de n'avoir pas à vous signaler, ainsi que le faisait le rapport de l'année dernière, de nombreuses améliorations ou embellissements effectués par nos soins, mais en présence d'un exercice toujours menaçant de solder par un déficit, nous avons été forcés d'ajourner l'acquisition de quelques constructions présentant du danger en cas d'incendie et dont la démolition nous permettrait de mettre en communication deux rues très-fréquentées. Nous avons dû refuser aussi l'acquisition d'un haut-banc, dont il est vrai qu'on exigeait un prix trop élevé; l'état de nos pavés demanderait aussi de plus fortes allocations à nos budgets. Enfin nos pompes à incendie ont aussi besoin de grandes réparations et de grands changements, plusieurs d'entre elles étant déjà fort anciennes. Dépenses toutes bien nécessaires et bien urgentes,

et pourtant devant lesquelles nous reculons encore en perspective d'un budget qui solde par un déficit de 6,000 francs.

Cette position, Messieurs, vous est une preuve que si l'Administration peut marcher avec des budgets ordinaires, elle ne doit se livrer qu'avec beaucoup de prudence et de modération à des dépenses extraordinaires.

C'est à cela qu'elle veillera sans cesse, ainsi qu'à diminuer, s'il lui est possible, la dette de la Ville, et à lui créer de nouvelles ressources.



COMPTE RENDU

DES

RECETTES ET DES DÉPENSES

DE

LA VILLE DE GENÈVE,

Pour l'Exercice de 1845.

PRÉSENTÉ PAR LE CONSEIL ADMINISTRATIF AU CONSEIL MUNICIPAL.



GENÈVE,

IMPRIMERIE DE P.-A.- BONNANT, RUE VERDAINE, 277.

—
1846

COMPTE RENDU

DES

RECETTES ET DES DÉPENSES.

De la ville de Genève.

RECETTES.

A. PRODUIT DE L'OCTROI.

Produit présumé de l'octroi.....	Fr.	247,000.	»
Produit réalisé.....	—	252,601.	50

Détails.

La somme de 252,601 fr. 50 cent. ci-dessus a été perçue ainsi qu'il suit :

Par les bureaux de Cornavin.....	Fr.	72,556.	60
Neuve.....	—	56,994.	11
Rive.....	—	78,364.	60
Lac.....	—	9,303.	81
Chantier au bois.....	—	8,274.	62
Central.....	—	27,107.	76
	Fr.	252,601.	50

N. B. Dans cette somme ne figure pas le produit de confiscations et amendes de l'octroi s'élevant à 542 fr. 70 cent., qui a été répartie ainsi qu'il suit, aux termes de la loi du 17 Décembre 1842 :

$\frac{1}{3}$ comptant aux employés de l'octroi	Fr. 180. 90
$\frac{1}{3}$ aux dits à la fin de l'année	— 180. 90
$\frac{1}{3}$ au Bureau de Bienfaisance.	— 180. 90
	<u>Fr. 542. 70</u>

Ne figure pas non plus dans les 252,601 fr. 50 cent. ci-dessus, la somme de 66 fr. 60 cent. perçue pour inscriptions de têtes de bétail au banc des agriculteurs, non abattues; cet objet ne peut être considéré comme un produit de l'octroi. Cette somme est comprise dans les rentrées casuelles.

B. PRODUIT DE LA TAXE SUR LES AUBERGES, ETC.

Produit présumé	Fr. 14,000. »
Produit réel	— 13,565. 05

Les détails statistiques se trouvent dans le Compte rendu Administratif.

C. PERMISSIONS DE SÉJOUR ET DE DOMICILE.

Produit présumé	Fr. 15,000. »
Produit réel	— 16,949. 40

versé par le Département de Justice et Police.

D. LOYERS DIVERS.

Produit présumé	Fr. 52,000. »
Produit réalisé	— 54,768. »

Détails.

Bâtiment de Chantepoulet.....	Fr.	534.	15
Boucheries de l'Île et locaux adjacents.....	—	1,005.	95
<i>Id.</i> de Longemalle et locaux adjacents..	—	2,727.	05
Chantier au bois	—	4,110.	»
<i>Id.</i> de la demi-lune des Aigles.....	—	1,402.	»
Bâtiment de Longemalle (<i>étages supérieurs</i>)...	—	1,320.	60
<i>Id.</i> de Rive	—	4,756.	20
<i>Id.</i> de la Grenette	—	1,363.	90
<i>Id.</i> dit la Gabelle.....	—	890.	»
<i>Id.</i> de Bel-Air.....	—	6,300.	»
Café du Théâtre	—	2,400.	»
Magasins sur St.-Antoine et à la descente.....	—	1,670.	35
Abergements et locaux divers.....	—	116.	55
Droit d'attache de cinq bateaux à laver.....	—	108.	»
Moitié du produit des Casemates.....	—	2,916.	»
Loyers des parties occupées de la maison Würth.	—	2,372.	25
Places sur les Marchés.....	—	575.	»
Loyer d'un haut-banc	—	200.	»
		Fr.	34,768.
			—

E. CINQ POUR CENT DE L'IMPÔT FONCIER.

Produit présumé.....	Fr.	3,500.	»
Produit réel, versé par le Département des Finances.....	—	3,581.	75

F. PRODUIT DE LA PÊCHE.

Produit présumé.....	Fr.	760.	»
Produit réel.....	—	971.	»

Détails.

Ferme de la Pêche de l'Arve.....	Fr.	155.	»
<i>Id.</i> du Rhône et des fossés, un semestre, la ferme n'ayant commencé qu'au 1 ^{er} Juillet 1845	—	600.	»
Produit des nasses jusqu'au 13 Septembre 1845 .	—	216.	»
	Fr.	971.	»

G. ABONNEMENTS POUR FONTAINES PARTICULIÈRES.

Produit présumé.....	Fr.	1,400.	»
Produit réel.....	—	2,717.	85

H. PRODUIT DES POIDS A BASCULE.

Produit présumé.....	Fr.	2,000.	»
Produit réel.....	—	2,045.	50

Détails.

Produit du poids de la porte de Rive.....	Fr.	1,033.	30
Produit de la ferme de celui de Cornavin	—	1,010.	»
	Fr.	2,043.	30

I. PRODUIT DES ACTES DE L'ÉTAT CIVIL.

Produit présumé.....	Fr.	500.	»
Produit réel.....	—	559.	10

K. REMBOURSEMENTS ET SUBVENTIONS A RECEVOIR.

Produit présumé	Fr. 7,297. »
Produit réel.....	— 6,600. 85

Détails.

Reçu du canton, abonnement pour service de douane fait aux portes de la ville par les employés de l'octroi.....	Fr. 1,800. »
Reçu du canton, abonnement pour le service de l'octroi, fait de nuit aux portes de la ville par des employés municipaux.....	— 2,000. »
Remboursement des frais d'éclairage aux guichets des trois portes.....	— 741. 75
Des mairies de Carouge et de Plainpalais pour l'éclairage de la route.....	— 364. 60
Remboursements des frais d'éclairage au bastion de Hollande.....	— 494. 50
De la Société Économique, pour sa contribution à l'École des Beaux-Arts.....	— 1,200. »
	Fr. 6,600. 85

La somme de 1,384 fr., à recevoir de la Société Économique, pour son concours à la Bibliothèque Publique, ne figure pas ici, ayant été versée directement à la caisse de cet établissement par la dite Société.

**PRODUIT DE LA VENTE D'UN JARDIN A LA DESCENTE
DE SAINT-ANTOINE.**

Prix fixé par l'arrêté du Conseil Municipal	
du 20 Mai 1845	Fr. 2,000 »
Somme reçue	— 2,000 »

DÉPENSES.

N^o 1. SERVICE DE L'EMPRUNT.

Somme votée	Fr. 59,845.	»
Somme dépensée.....	— 59,845.	»

Détails.

Remboursement de 13 obligations :

N ^{os} 3, 4, 29, 167, 205, 225, 231, 247, 471, 653, 773, 774, 791.....	Fr. 13,000.	»
767 coupons d'intérêts échus le 30 septembre 1845 à 35 fr.	— 26,845.	»
	<hr/>	
	Fr. 39,845.	»

N^o 2. INTÉRÊTS DES CAUTIONNEMENTS DES EMPLOYÉS DE L'OCTROI.

Somme votée	Fr. 140.	»
Somme dépensée.....	— 123. 55	

Détails.

Payé à

MM. Julien, 4 mois au 30 Avril à 4 % sur Fr. 1,500.	Fr. 20.	»
Pouzait, 1 an au 31 Déc. à 4 % »	— 2,000.	— 80. »
Crot, 7 mois au 31 Déc. à 4 % »	— 1,000.	— 23. 35
	<hr/>	
	Fr. 123. 35	

N° 3. INTÉRÊTS SUR LE COMPTE D'AVANCES DU CANTON.

Somme votée Fr. 2,500. »
 Somme dépensée — 2,500. »

**N° 4. INTÉRÊTS A PAYER A LA SOCIÉTÉ ÉCONOMIQUE
 POUR LE BATIMENT DE LA GABELLE.**

Somme votée Fr. 1,200. »
 Somme dépensée. — 1,200. »

**N° 5. INTÉRÊTS A PAYER A LA SOCIÉTÉ ÉCONOMIQUE
 POUR LE RACHAT DE DEUX SALLES D'ÉCOLE.**

Somme votée Fr. 560. »
 Somme dépensée — 560. »

**N° 6. INTÉRÊTS A PAYER A LA SOCIÉTÉ ÉCONOMIQUE
 POUR LE PASSAGE SOUS LA TOUR DU MOLARD.**

Somme votée Fr. 500. »
 Somme dépensée — 500. »

N° 7. INTÉRÊTS A PAYER A M. TH. DE LUC.

Somme votée Fr. 1,661. 10
 Somme dépensée — 1,661. 10

N° 8. INTÉRÊTS A PAYER A M. WURTH.

Somme votée	Fr. 2,960.	»
Somme dépensée	— 2,960.	»

N° 9. INTÉRÊTS A PAYER AU BUREAU DE BIENFAISANCE.

Somme votée	Fr. 300.	»
Somme dépensée	— 150.	45

Ce compte, ayant été soldé le 30 Juin, ne figurera plus dans les budgets de la ville.

N° 10. INTÉRÊTS A PAYER A M. DUSOL.

Somme votée	Fr. 58.	30
Somme dépensée	— 58.	30

N° 11. INTÉRÊTS A PAYER AUX CONSORTS KOHLHAAS.

Somme votée	Fr. 147.	70
Somme dépensée	— 147.	70

N° 12. RENTE VIAGÈRE A M^{lle} RATH.

Somme votée	Fr. 3,014.	»
Somme dépensée	— 3,014.	»

N^o 13. RENTE VIAGÈRE A M. DUSOL.

Somme votée.....	Fr. 941. 60
Somme dépensée.....	— 941. 60

N^o 14. RENTE VIAGÈRE A M^{me} FURET-MOULINIÉ.

Somme votée.....	Fr. 500. »
Somme dépensée.....	— 500. »

N^o 15. PENSIONS DE RETRAITE A D'ANCIENS EMPLOYÉS.

Somme votée.....	Fr. 4,555. »
Somme dépensée.....	— 3,754. 80

Détails.

Payé à

MM. Delorme, ex-commis au charbon, un an..	Fr. 280. »
Delarue, ex-receveur de l'octroi, un an...	— 924. »
Raillard, <i>id.</i> <i>id.</i>	— 700. »
Wenner, ex-planton de police, <i>id.</i>	— 231. »
Wecter, ex-trompette public, <i>id.</i>	— 199. 80
Vicat, ex-receveur de l'octroi, <i>id.</i>	— 400. »
Dupont, ex-visiteur, » <i>id.</i>	— 400. »
Suès, ex-secrétaire du bureau de l'État Civil, 6 mois.....	— 600. »
	<hr/>
	Fr. 3,754. 80

N. B. La différence sur cet article s'explique par le décès de M. Suès, qui a eu lieu dans le premier semestre de 1845.

N^o 16. FRAIS DU BUREAU DU CONSEIL ADMINISTRATIF.

Somme votée.....	Fr.	3,800.	»
Somme dépensée.....	—	3,890.	85

Détails.

Appointements du Secrétaire.....	Fr.	2,000.	»
<i>Id.</i> d'un expéditionnaire, et frais de copiste.....	—	690.	85
<i>Id.</i> d'un teneur de livres.....	—	360.	»
<i>Id.</i> d'un huissier.....	—	840.	»
	Fr.	3,890.	85

N^o 17. FRAIS DU BUREAU DES TRAVAUX DE LA VILLE.

Somme votée.....	Fr.	3,500.	»
Somme dépensée.....	—	3,500.	»

Détails.

Traitement de l'Inspecteur.....	Fr.	3,500.	»
<i>Id.</i> du sous-inspecteur.....	—	1,800.	»
	Fr.	5,300.	»

N^o 18. FRAIS GÉNÉRAUX D'ADMINISTRATION.

Somme votée.....	Fr.	3,400.	»
Somme dépensée.....	—	3,958.	65

Détails.

Impressions.	{	Arrêtés du Conseil Administratif et du		
		Conseil Municipal.....	Fr.	347. 20
Fournitures de bureau.	{	Pour le Conseil Administratif et le Con-		
		seil Municipal.	—	1,792. 20
		Pour le Conseil Administratif.	—	376. 95
		Pour le bureau des travaux de la ville..	—	188. »
		Pour le bureau de l'Etat civil.	—	74. 65
		Chauffage du Conseil Municipal et du Conseil Ad-		
		ministratif	—	194. 55
		Eclairage. <i>id.</i> <i>id.</i>	—	464. »
		Gratifications.....	—	220. »
		Objets mobiliers et réparations.....	—	157. —
		Instruments pour le bureau des travaux	—	23. 50
		Diverses menues dépenses.....	—	120. 60
			Fr.	<u>3,958. 65</u>

N. B. L'augmentation de dépenses sur ce chapitre porte sur :

Impressions et frais généraux	Fr.	1,232. 90
Moins l'économie sur quelques autres objets.	—	374. 25
		<u>Différence en plus. . . . Fr. 858. 65</u>

Les frais de recherches aux Archives, s'élevant à 660 fr. pour onze mois, ont été portés aux dépenses imprévues.

N^o 19. FRAIS DU BUREAU DE L'ÉTAT CIVIL.

Somme votée.....	Fr.	2,586.	»
Somme dépensée	—	2,586.	»

Détails.

Traitement du secrétaire	Fr.	1,662.	»
<i>Id.</i> du commis en second	—	924.	»
	Fr.	<u>2,586.</u>	»

N^o 20.

OCTROI.

Somme votée	Fr.	27,362.	»
Somme dépensée	—	30,270. 85	

Détails.

Traitement du contrôleur	Fr.	2,000.	»
<i>Id.</i> de 3 receveurs, à 1,392 fr.	—	4,176.	»
<i>Id.</i> d'un sous-receveur à la porte du Lac. —	—	1,164.	»
<i>Id.</i> d'un dit <i>id.</i> p ^r 4 mois —	—	388.	»
<i>Id.</i> d'un dit au Chantier au bois.	—	1,056.	»
<i>Id.</i> de 3 dits à 1,056 fr.	—	3,168.	»
<i>Id.</i> d'un dit pendant 7 1/2 mois.	—	660.	»
<i>Id.</i> d'un visiteur ambulant, prime com- prise	—	830.	»
<i>Id.</i> d'un dit pendant 10 mois <i>id.</i>	—	710.	»
<i>Id.</i> de 9 dits, dont un pour 9 mois seule- ment, prime comprise.	—	5,880.	»
<i>Id.</i> de 2 commis aux boucheries.	—	1,000.	»
Gratifications, indemnités et suppléments.	—	2,802.	60
<i>Idem</i> aux receveurs des ponts de fil de fer	—	252.	»
Loyer du bureau de contrôle.	—	750.	»
Frais de bureau fixes	—	1,016.	»
Capotes et habillements des visiteurs	—	1,045.	60
Frais variables (impressions, visites, etc.)	—	3,356.	05
Assurances contre l'incendie des bureaux du Lac —	—	16.	60
	Fr.	<u>30,270.</u>	<u>85</u>

N. B. Le budget de 1845 n'allouait que 736 fr. pour gratifications, indemnités et suppléments. C'était une omission qui a été réparée au budget de 1846 en portant 2,650 fr. pour le même objet. Cette augmentation n'est donc qu'apparente.

N° 21.

PÊCHE.

Somme votée.....	Fr.	140.	»
Somme dépensée.....	—	158.	75

Détails.

Fermage payé au canton.....	Fr.	140.	»
Dépensé pour marques des nasses.....	—	18.	75
	Fr.	158.	75

N° 22.

POIDS A BASCULE.

Somme votée.....	Fr.	800.	»
Somme dépensée.....	—	800.	»

N. B. C'est le traitement du préposé du poids de Rive. Celui de Cornavin est affermé.

N° 23.

FRAIS DE PERCEPTIONS, LOYERS, ETC.

Somme votée.....	Fr.	1,000.	»
Somme dépensée.....	—	944.	50

N^o 24. ÉCOLES D'HORLOGERIE.

Somme votée.....	Fr. 14,700.	»
Somme dépensée.....	— 12,984.	30

Détails.

Ecole des garçons	Fr. 8,884.	30
Ecole des jeunes filles.....	— 4,100.	»
	<u>Fr. 12,984.</u>	<u>30</u>

N^o 25. ÉCOLES PRIMAIRES.

Somme votée.....	Fr. 1,600.	»
Somme dépensée.....	— 1,524.	20

Détails.

La moitié du traitement des régents des deux écoles.....	Fr. 1,392.	»
Service du chauffage et nettoyage.....	— 132.	20
	<u>Fr. 1,524.</u>	<u>20</u>

N^o 26. ÉCOLE INDUSTRIELLE.

Somme votée.....	Fr. 2,600.	»
Somme dépensée.....	— 2,637.	»

Détails.

Somme versée à la Caisse cantonale pour la part mise à la charge de la ville.....	Fr. 2,400.	»
Frais de chauffage.....	— 237.	»
	<hr/>	
	Fr. 2,637.	»

N° 27. ÉCOLES DES BEAUX-ARTS.

Somme votée.....	Fr. 6,350.	»
Somme dépensée.....	— 6,390.	40

Détails.

Traitement de deux des directeurs.....	Fr. 4,160.	»
Allocation pour l'étude du dessin d'après nature. —	1,400.	»
Frais de chauffage et entretien des écoles.....	— 830.	40
	<hr/>	
	Fr. 6,390.	40

N° 28. ALLOCATION A LA SOCIÉTÉ DES ARTS.

Somme votée.....	Fr. 3,700.	»
Somme dépensée.....	— 3,800.	»

N. B. Les 100 fr. payés de plus l'ont été pour un cours de tenue de livres,

N° 29. BIBLIOTHÈQUE PUBLIQUE.

Somme votée.....	Fr. 6,610.	»
Somme dépensée.....	— 5,744.	25

Détails.

Payé à l'Administration de la Bibliothèque l'allocation du budget, déduction faite de la somme de 1,384 fr., versée directement par la Société Économique à l'Administration de la Biblio- thèque.....	Fr. 5,226.	«
Allocation pour suppression de vacances.....	— 120.	»
<i>Id.</i> pour impression du catalogue de la Bibliothèque circulante	— 398.	25
	<hr/>	
	Fr. 5,744.	25

N° 30. ENTRETIEN DU MUSÉE ACADEMIQUE.

Somme votée.....	Fr. 9,420.	»
Somme dépensée.....	— 9,476.	55

Détails.

Loyer des salles du Musée.....	Fr. 3,499.	20
Allocations pour les collections.....	— 4,970.	»
Assurance des collections.....	— 139.	50
Frais d'établissement de trois salles de géologie .	— 717.	85
Frais d'ouverture du Musée le Dimanche.....	— 150.	«
	<hr/>	
	Fr. 9,476.	55

N^o 31. JARDIN ET CONSERVATOIRE DE BOTANIQUE.

Somme votée.....	Fr. 4,615.	»
Somme dépensée.....	— 4,615.	»

N^o 32. GYMNASTIQUE.

Somme votée.....	Fr. 600.	»
Somme dépensée.....	— 550.	»

Détails.

Allocation pour entretien des machines.....	Fr. 100.	»
La $\frac{1}{2}$ de 10 mois de traitement du maître.....	— 250.	»
	<hr/>	
	Fr. 350.	»

N. B. La nouvelle organisation de cet établissement n'ayant commencé qu'en Mars 1845, cela explique pourquoi il n'y a eu que 10 mois de traitement à payer.

L'établissement d'enclos pour exercices d'été n'ayant pas été fait, l'allocation de 200 fr. n'a pas été dépensée.

N^o 33. ENTRETIEN DES PROPRIÉTÉS MUNICIPALES.

Somme votée.....	Fr. 26,575.	»
Somme dépensée.....	— 54,947.	45

Détails.

Bâtiments divers.	Fr.	8,393.	35
Théâtre.	—	1,990.	30
<i>Id.</i> pour frais d'établissement et d'appareils pour l'éclairage au gaz.	—	6,500.	»
<i>Id.</i> Concierge et machiniste.	—	390.	»
Quais, ponts, égoûts, clôtures, terrasses, etc....	—	8,703.	30
Pont des Bergues.	—	1,369.	50
Promenades, compris les frais de surveillance...	—	5,224.	75
Horloges.	—	554.	45
Mobilier des abattoirs.	—	751.	25
Contribution foncière.	—	325.	10
Assurance mutuelle cantonale.	—	353.	45
Assurance du théâtre.	—	520.	»
		<hr/>	
	Fr.	35,075.	45
A déduire pour diverses dépenses remboursées..	—	128.	»
		<hr/>	
	Fr.	34,947.	45

N. B. L'augmentation de dépense sur ce chapitre est expliquée dans le compte rendu administratif.

N° 54. VOIRIE ET ÉLARGISSEMENT DES RUES.

Somme votée.	Fr.	28,800.	»
Somme dépensée.	—	22,511.	70

Détails.

Pavés, entretien et renouvellement.	Fr.	24,234.	30
Trottoirs et élargissement.	—	2,804.	75
Propreté de la ville et gratifications diverses....	—	836.	85
		<hr/>	
<i>A reporter.</i>	Fr.	27,875.	90

	<i>Report</i>	Fr. 27,875. 90	
Frais	{ Neiges et sablage . . . Fr. 3,518. 60 } éventuels. { Arrosement — 1,083. 55 }	—	4,602. 15
Traitement de l'inspecteur de la voirie		—	1,500. »
			<hr/> Fr. 33,978. 05

A déduire :

Somme réservée pour de nouvelles réparations aux pavés, suivant le compte rendu de l'exer- cice de 1844	Fr. 6,000. »	} } } } }	11,466. 35
Reçu de la Société du gaz pour frais de rétablissement de pavés	— 4,026. 05		
Remboursement pour enlèvement de neiges	— 239. 55		
Remboursement de divers proprié- taires pour l'établissement de trottoirs	— 1,200. 75		

N° 35. MACHINE HYDRAULIQUE ET FONTAINES.

Somme votée	Fr. 14,850. »
Somme dépensée	— 16,784. 50

Détails.

Entretien de la machine	Fr. 11,000. »
<i>Id.</i> des fontaines et des sources, et service du barrage	— 3,734. 50
Traitement de l'inspecteur des eaux	— 1,850. »
Indemnité au dit pour six mois de logement	— 200. »
	<hr/> Fr. 16,784. 50

N^o 36. ÉCLAIRAGE DE LA VILLE.

Somme votée.....	Fr. 44,000.	»
Somme dépensée.....	— 48,150.	95

Détails.

Eclairage au gaz.....	Fr. 41,197.	55
<i>Id.</i> à l'huile de sept réverbères dans la ville, des ponts extérieurs, des portes et de la route de Carouge.....	— 6,933.	40
	<hr/>	
	Fr. 48,130.	95

N. B. L'augmentation sur ce chapitre provient en majeure partie de l'éclairage à l'huile de sept réverbères dans la ville qui n'avait pas été prévu au budget de 1845.

N^o 37. SECOURS POUR LES INCENDIES.

Somme votée.....	Fr. 8,950.	»
Somme dépensée.....	— 10,146.	80

Détails.

Entretien du matériel.....	Fr. 1,771.	50
Entretien et renouvellement de vestes et de cas- ques.....	— 396.	15
Etablissement de doubles courses en cuir.....	— 980.	»
Construction d'une bache à une pompe de Saint- Gervais.....	— 743.	»
Loyer du hangar de St.-Gervais.....	— 600.	»
Traitement de l'inspecteur-instructeur.....	— 800.	»
	<hr/>	
<i>A reporter</i>	Fr. 5,290.	65

	<i>Report</i>	Fr.	5,290.	65
Traitement du secrétaire.....	—		250.	»
Gratifications et indemnités.....	—		320.	»
Frais d'incendies.....	—		2,632.	65
<i>Id.</i> de veilles.....	—		1,653.	50
		Fr.	10,146.	80

N° 38. POLICE MUNICIPALE.

Somme votée.....	Fr.	4,718.	»
Somme dépensée.....	—	4,267.	50

Détails.

Traitement de l'inspecteur-chef.....	Fr.	1,200.	»
<i>Id.</i> de 3 sous-inspecteurs à 850 fr.....	—	2,550.	»
Frais de surveillance des bains.....	—	616.	»
Dépenses imprévues.....	—	182.	70
	Fr.	4,548.	70

A déduire :

Pour vacance de 24 jours de la place de l'inspecteur-chef.....	Fr.	80.	»	} 281. 20
Retenue pour fourniture d'habillem- ents aux inspecteurs municipaux — 201, 20	—	201, 20		
	Fr.	4,267.	50	

**N° 39. PARTICIPATION AUX DÉPENSES DE POLICE PAYÉES
PAR LE CANTON.**

Somme votée.....	Fr.	8,142.	»
Somme dépensée.....	—	8,097.	»

Détails.

Abonnement avec le Département de Justice et Police.....	Fr.	7,500.	»
Service de nuit aux loges du port.....	—	292.	»
Chauffage des dites loges.....	—	65.	»
<i>Id.</i> des trois plantons rétribués aux ponts de fil de fer.....	—	120.	»
La moitié du traitement du trompette.....	—	120.	»
	Fr.	<u>8,097.</u>	»

N° 40. FRAIS POUR LES CORPS-DE-GARDE.

Somme votée.....	Fr.	2,730.	»
Somme dépensée.....	—	1,645.	05

Conformément à la note fournie par le Département Militaire.

N° 41. FORTIFICATIONS.

Somme votée.....	Fr.	1,500.	»
Somme dépensée.....	—	1,500.	»

N° 42. LOYERS DE BUREAUX.

Somme votée.....	Fr.	1,000.	»
Somme dépensée.....	—	1,000.	»

Détails.

Loyers du bureau des ventes juridiques	Fr.	600.	»
<i>Id.</i> du bureau de la vérification des poids et mesures	—	400.	»
	Fr.	1,000.	»

N° 43. SUBVENTIONS A DIVERS EXERCICES.

Somme votée	Fr.	2,400.	»
Somme dépensée	—	2,400.	»

Détails.

Exercice de l'Arquebuse et de la Carabine	Fr.	1,384.	60
<i>Id.</i> de la Navigation	—	923.	10
<i>Id.</i> de l'Arc	—	92.	30
	Fr.	2,400.	»

N° 44. ENTRETIEN DES CYGNES ET DES AIGLES.

Somme votée	Fr.	275.	»
Somme dépensée	—	198.	85

Détails.

Entretien des cygnes	Fr.	123.	85
<i>Id.</i> des aigles	—	75.	»
	Fr.	198.	85

N° 45.

MÉMORIAL.

Somme votée.....	Fr. 2,000.	»
Somme dépensée.....	— 1,978.	50

Détails.

Frais d'impression.....	Fr. 1,660.	75
Traitement du mémorialiste.....	— 600.	»
	Fr. 2,260.	75
A déduire :		
Produit des abonnements.....	— 282.	25
	Fr. 1,978.	50

N° 46. CONSTRUCTION D'UN CANAL D'ÉGOUT AU QUAI
DES BERGUES.

Somme votée.....	Fr. 5,800.	»
Somme dépensée.....	— 6,756.	85

N° 47. CONSTRUCTION D'UNE FONTAINE A LA RUE DU
RHONE PRÈS L'ARCADE DU MOLARD.

Somme votée.....	Fr. 1,000.	»
Somme dépensée.....	— 1,850.	55

**N° 48. CONSTRUCTION D'UNE BORNE-FONTAINE A LA
RUE VERDAINE.**

Somme votée.....	Fr. 500.	»
Somme dépensée	— 599.	70

**N° 49. PRIME DE CONCOURS POUR DEUX FONTAINES
PLACES NEUVE ET MOLARD.**

Somme votée.....	Fr. 1,000.	»
Somme dépensée	— 200.	»

Détails.

A M. Gignoux pour prime d'encouragement pour son
plan de la fontaine du Molard Fr. 200. »

N. B. Il n'y a pas eu concours pour celle de la place Neuve.

N° 50. DÉPENSES IMPRÉVUES.

Somme votée.....	Fr. 5,000.	»
Somme dépensée	— 2,759.	45

Détails.

Pour recherches aux Archives.....	Fr. 660.	»
Achat d'un baromètre pour l'Observatoire	— 250.	»
<i>A reporter</i>	Fr. 910.	»

	<i>Report</i>	Fr.	910.	»
Droit d'appui payé à l'Hôpital pour les magasins de Saint-Antoine	—		49.	»
Frais pour la fête des promotions, somme votée par arrêté du 21 Juillet 1845, 400 fr. Somme dépensée	—		374.	80
Frais pour la fête de la Société Helvétique, somme votée par arrêté du 21 Juillet 1845, 500 fr. Somme dépensée	—		857.	»
Allocation aux sapeurs-pompiers pour leur repas de corps	—		300.	»
Intérêts payés à M. Demierre	—		125.	»
Dépenses diverses, frais judiciaire, insertions, plans, etc.	—		1,601.	30
			<hr/>	
		Fr.	4,217.	10
A déduire :				
Montant de diverses rentrées casuelles	—		1,477.	65
			<hr/>	
		Fr.	2,739.	45
			<hr/>	

CRÉDITS

RÉSULTANT DES VOTATIONS DU 12 ET DU 20 MAI 1845.

POUR RÉPARATION AU PONT DE BEL-AIR.

(Votation du 12 Mai 1845.)

Somme votée	Fr.	15,000.	»
Somme dépensée	—	14,256.	95

POUR LA FONTAINE DU GRAND-MÉZEL.

(Votation du 20 Mai 1845.)

Somme votée.....	Fr. 4,000.	»
Somme dépensée.....	— 4,284.	50

FIN.

RÈGLEMENT DE L'EXERCICE 1845.

ARTICLES DU BUDGET.	DÉPENSES.	SOMMES VOTÉES.		SOMMES DÉPENSÉES.		ARTICLES DU BUDGET.	RECETTES.	SOMMES ÉVALUÉES AU BUDGET.		SOMMES RÉALISÉES.	
		Francs.	Cent.	Francs.	Cent.			Francs.	Cent.	Francs.	Cent.
1	Service de l'emprunt.....	39,845.	—	39,845.	—	A	Produit brut de l'Octroi	247,000.	—	252,601.	50
2	Intérêts des cautionnements.....	140.	—	123.	35	B	Taxe sur les auberges, cafés, cabarets, etc.....	14,000.	—	15,563.	05
3	Idem du compte d'avances du canton	2,500.	—	2,500.	—	C	Part au produit des permissions de séjour et de domicile....	15,000.	—	16,949.	40
4	Idem à la Société Économique (pour la Gabelle).....	1,200.	—	1,200.	—	D	Loyers divers	32,000.	—	34,768.	—
5	Idem à la dite (pour rachat de deux salles d'école).....	560.	—	560.	—	E	Cinq pour cent de l'impôt foncier	3,300.	—	3,381.	75
6	Idem à la dite (pour passage du Molard).....	300.	—	300.	—	F	Produit brut de la pêche.....	760.	—	971.	—
7	Idem à M. De Luc (pour sa maison).....	1,661.	10	1,661.	10	G	— des abonnements pour les fontaines particulières ..	1,400.	—	2,717.	85
8	Idem à M. Würth..... (id.).....	2,960.	—	2,960.	—	H	— des poids à bascule.....	2,000.	—	2,043.	30
9	Idem au Bureau de Bienfaisance	300.	—	150.	45	I	— des actes de l'État Civil.....	300.	—	539.	10
10	Idem à M. Dusol.....	58.	30	58.	30	K	Remboursements et subventions diverses à recevoir	7,297.	—	6,600.	85
11	Idem aux consorts Kohlhaas	147.	70	147.	70		Produit de la vente d'un jardin à la descente de Saint-Antoine. (Votation du 20 Mai 1845)	2,000.	—	2,000.	—
12	Rente à M ^{lle} Rath.....	3,014.	—	3,014.	—		Amendes pour contraventions de police.....	—	—	619.	—
13	Idem à M. Dusol.....	941.	60	941.	60		Reliquat de l'exercice de 1844	—	—	866.	35
14	Idem à M ^{me} Furet-Moulinié	300.	—	300.	—			Fr. 325,057.	—		
15	Pensions de retraite à divers anciens employés.....	4,335.	—	3,734.	80		Excédant soit boni sur les recettes.....	—	14,564.	15	
16	Bureau du Conseil Administratif.....	3,800.	—	3,890.	85			Fr. 339,621.	15	339,621.	15
17	Idem des Travaux de la ville	5,300.	—	5,300.	—						
18	Frais généraux d'administration.....	3,100.	—	3,958.	65						
19	Bureau de l'Etat civil	2,586.	—	2,586.	—						
20	Octroi municipal	27,362.	—	30,270.	85						
21	Pêche	140.	—	158.	75						
22	Poids à bascule de Rive.....	800.	—	800.	—						
23	Frais de perception directe	1,000.	—	944.	30						
24	Écoles d'horlogerie	14,700.	—	12,984.	30						
25	Écoles primaires	1,600.	—	1,524.	20						
26	Ecole industrielle	2,600.	—	2,637.	—						
27	Écoles des Beaux-Arts	6,530.	—	6,390.	40						
28	Société des arts	3,700.	—	3,800.	—						
29	Bibliothèque publique.....	6,610.	—	5,744.	25						
30	Musée académique.....	9,420.	—	9,476.	55						
31	Jardin et Conservatoire botaniques.....	4,615.	—	4,615.	—						
32	Gymnastique	600.	—	350.	—						
33	Frais d'entretien des propriétés municipales.....	26,375.	—	34,947.	45						
34	Voirie, pavé, trottoirs et élargissement de la voie publique....	28,800.	—	22,511.	70						
35	Machine hydraulique et fontaines	14,850.	—	16,784.	50						
36	Éclairage de la ville.....	44,000.	—	48,130.	95						
37	Secours pour les incendies.....	8,930.	—	10,146.	80						
38	Police municipale	4,718.	—	4,267.	50						
39	Participation aux frais de police payés par le canton.....	8,142.	—	8,097.	—						
40	Frais des corps-de-garde de la ville.....	2,730.	—	1,645.	05						
41	Participation aux fortifications.....	1,500.	—	1,500.	—						
42	Loyers des bureaux des ventes juridiques et des poids et mesures.	1,000.	—	1,000.	—						
43	Subventions à divers Exercices	2,400.	—	2,400.	—						
44	Entretien des cygnes et des aigles.....	275.	—	198.	85						
45	Mémorial des séances du Conseil Municipal	2,000.	—	1,978.	50						
46	Canal d'égoût sur le quai des Bergues	5,800.	—	6,756.	85						
47	Fontaine rue du Rhône.....	1,000.	—	1,850.	35						
48	Borne-fontaine rue Verdaine	500.	—	599.	70						
49	Primes de concours pour fontaines places Neuve et Molard.	1,000.	—	200.	—						
50	Dépenses imprévues.....	3,000.	—	2,739.	45						
	Fontaine du Grand-Mézel. (Votation du 20 Mai).....	4,000.	—	4,284.	30						
	Réparations du pont de Bel-Air. (Votation du 12 Mai).....	15,000.	—	14,256.	95						
		Fr. 328,745.	70								
	Excédant des dépenses sur les crédits votés.....	—	8,477.	60							
		Fr. 337,223.	30	337,223.	30						
	BONI réel, soit EXCÉDANT des Recettes sur les Dépenses, porté au compte: Résultats généraux.....			2,397.	85						
				Fr. 339,621.	15						

RÉCAPITULATION.		
L'excédant des recettes sur les évaluations du budget, est de..	Fr. 14,564. 15	
Idem des dépenses sur les crédits votés.....	— 8,477. 60	
Différence en boni sur les évaluations budgétaires	Fr. 6,086. 55	
L'excédant ci-dessus s'analyse comme suit :		
1° Plus-value.		
Sur les recettes.	Produit de l'Octroi	Fr. 5,601. 50
—	Taxe sur les auberges, cabarets, etc.	1,563. 05
—	Permis de séjour	1,949. 40
—	Loyers divers	2,768. —
—	Cinq pour cent de l'impôt foncier	81. 75
—	Produit brut de la pêche	211. —
—	Abonnements pour fontaines	1,317. 85
—	Produit du poids à bascule	43. 30
—	Id. des actes de l'État Civil	239. 10
—	Amendes de police	619. —
—	Reliquat de l'exercice de 1844	866. 35
Sur les dépenses	les articles ci-après sont restés au-dessous des évaluations ou des crédits votés, savoir :	
—	Intérêts des cautionnements	Fr. 16. 65
—	Id. au Bureau de Bienfaisance	149. 55
—	Pensions de retraite	600. 20
—	Frais de perception directe	55. 70
—	Écoles d'horlogerie	1,715. 70
—	Id. primaires	75. 80
—	Id. des Beaux-Arts	139. 60
—	Bibliothèque publique	865. 75
—	Gymnastique	250. —
—	Voirie, pavés, trottoirs, etc.	6,288. 30
—	Police municipale	450. 50
—	Id. cantonale	45. —
—	Frais des corps-de-garde	1,084. 95
—	Entretien des cygnes et des aigles	76. 15
—	Mémorial du Conseil Municipal	21. 50
—	Primes de concours pour fontaines	800. —
—	Dépenses imprévues	260. 55
—	Réparation du pont de Bel-Air	743. 05
		Fr. 28,899. 25
2° Moins-value à déduire.		
Pour excédant sur les prévisions des dépenses ci-après :		
—	Bureau du Conseil Administratif	Fr. 90. 85
—	Frais généraux d'administration	858. 65
—	Octroi municipal	2,908. 85
—	Pêche	18. 75
—	Ecole industrielle	37. —
—	Société des Arts	100. —
—	Musée académique	56. 55
—	Entretien des propriétés municipales	8,572. 45
—	Machine hydraulique et fontaines	1,934. 50
—	Eclairage de la ville	4,130. 95
—	Secours pour les incendies	1,216. 80
—	Canal d'égoût sur le quai des Bergues	956. 85
—	Fontaine rue du Rhône	850. 35
—	Borne-fontaine rue Verdaine	99. 70
—	Fontaine du Grand-Mézel	284. 30
Et pour recettes restées au-dessous des évaluations budgétaires :		
—	Remboursements et subventions diverses	696. 15
		Fr. 6,086. 55

BILAN présentant la situation financière au 16 Mars 1846.

DÉBITEURS.	Provenant de paiements sur l'Exercice de 1846.		Ressortant au Règlement de 1845.		CRÉANCIERS.	Pour recetttes sur l'Exercice de 1846.		Ressortant au Règlement de 1845.		
	Francs.	Cent.	Francs.	Cent.		Francs.	Cent.	Francs.	Cent.	
Caisse municipale			23,978.	55	Emprunt de la Ville			800,000.	»	
Nouvelle machine hydraulique			350,131.	85	Le Canton, son compte d'avances.			100,000.	»	
Élargissement de la rue des Trois-Perdrix			99,000.	»	La Société Économique, (maison de la Gabelle.)			30,000.	»	
Amortissement de l'Emprunt			46,000.	»	<i>Id.</i> (salles d'écoles.)			14,000.	»	
		Fr.	519,110.	40	G. Würth.			74,000.	»	
					J.-P. Demierre			12,500.	»	
					Th. De Luc.			41,538.	45	
					Hoirs Kohlhaas, compte de dépôt			3,692.	30	
					Dussol. <i>id.</i>			1,458.	25	
					Pouzait, employé de l'octroi . <i>id.</i>			2,000.	»	
					Crot <i>id.</i> <i>id.</i>			1,000.	»	
					Reliquat de l'Exercice de 1845.			559.	90	
							Fr.	1,080,748.	90	
Dépenses concernant l'Exercice de 1846.					Recettes concernant l'Exercice de 1846.					
Intérêts à la Société Économique	300.	»			Produit de l'octroi	42,648.	60			
<i>Id.</i> à M. Würth	1,480.	»			<i>Id.</i> de la taxe sur les auberges, etc.	8,500.	»			
<i>Id.</i> aux hoirs Kohlhaas.	73.	85			<i>Id.</i> de loyers divers	7,150.	»			
Pensions de retraite.	71.	80			<i>Id.</i> de la pêche	600.	»			
Bureau du Conseil Administratif	282.	»			<i>Id.</i> des fontaines particulières	3,000.	»	62,647.	20	
<i>Id.</i> des Travaux	450.	»			<i>Id.</i> des poids à bascule	470.	»			
Frais généraux d'administration.	255.	25			Legs de M. Joly, pour contribuer au rachat des hauts-bancs	184.	60			
Bureau de l'État Civil	431.	»			Entretien des propriétés.	90.	»			
Octroi.	4,286.	90			Rentrées casuelles	4.	»			
Pêche.	12.	50								
Écoles primaires	3.	30								
<i>Id.</i> des Beaux-Arts	993.	55	25,467.	15						
Musée académique	1,749.	60								
Entretien des propriétés municipales	621.	40								
Voirie et élargissement de la voie publique.	1,716.	90								
Machine hydraulique et fontaines.	1,015.	50								
Éclairage de la ville	7,767.	90								
Secours pour les incendies	1,788.	15								
Police municipale.	594.	80								
Loyers des bureaux des poids et mesures, et des ventes juridiques	500.	»								
Entretien des cygnes et des aigles.	33.	»								
Eclairage au gaz du Musée Rath et de la gymnastique	439.	75								
Dépenses imprévues	600.	»								
Compte de résultats généraux.			598,818.	55						
		Fr.	1,143,396.	10				Fr.	1,143,396.	10

RÈGLEMENT DU COMPTE DE RÉSULTATS GÉNÉRAUX.

		DÉBIT.		CRÉDIT.	
		Francs.	Cent.	Francs.	Cent.
Le solde ressortant à la clôture de l'Exercice de 1844, était de.....		572,922.	90		
Dès lors il a subi les modifications suivantes :					
ARTICLES AU DÉBIT..	{ Pont de barrage.....	40,630.	85		
	{ Établissement de l'éclairage au gaz.....	544.	95		
	{ Avances à réclamer.....	117.	70		
ARTICLES AU CRÉDIT.	{ Pour treize actions de l'emprunt remboursées en 1845.....			13,000.	—
	{ Excédant des recettes sur les dépenses de 1845.....			2,397.	85
	{ Balance négative qui figure au bilan de 1845, (tableau n° 2)..			598,818.	55
Fr.		614,216.	40	614,216.	40

Le solde au débit à compte nouveau, est de..... Francs. Cent.
598,818. 55

à quoi il faut ajouter les prévisions suivantes :

1° Le montant actuel du compte de la nouvelle machine hydraulique.....	Fr. 350,131.	85	} 368,131.	85
Retenue faite à M. Cordier sur..... <i>id.</i>	— 18,000.	»		
2° Élargissement de la rue des Trois-Perdrix.....	— 99,000.	»	} 69,000.	»
moins la revente d'une partie du sol, suivant l'estimation au règlement de 1844....	— 30,000.	»		

Ce qui établirait pour ce compte une situation passive de..... Fr. 1,035,950. 40

ÉTAT GÉNÉRAL de la Recette opérée sur les objets soumis au droit d'Octroi Municipal de la ville de Genève, qui ont été introduits et ont acquitté le droit du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 1845, comparée à la Recette du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 1844.

TABLEAU N° 4.

Pièces, du Compte rendu financier de 1845.

VILLE DE GENÈVE.

CHAPITRES DE PERCEPTION.	ARTICLES DE PERCEPTION.	MESURE	TAXE.		QUANTITÉS ACQUITTÉES EN 1844.		PRODUITS PAR ARTICLES EN 1844.		TOTAUX PAR CHAPITRES EN 1844.		QUANTITÉS ACQUITTÉES EN 1845.		PRODUITS PAR ARTICLES EN 1845.		TOTAUX PAR CHAPITRES EN 1845.							
			Francs.	Cent.			Francs.	Cent.	Francs.	Cent.	Francs.	Cent.	Francs.	Cent.	Francs.	Cent.						
BOISSONS ET LIQUIDES.	Vins de Suisse et du Canton.....	Setier...	1	15	39,618	"	45,570	90	143,279	19	41,348	17	47,562	33	151,809	78						
	Vins étrangers.....	Id.	1	60	37,403	14	59,853	61			37,796	10	60,482	88								
	Vins de liqueurs.....	Id.	4	"	337	13	1,350	32			25	10	101	69								
	Vins fins arrivant en pièces, etc.....	Id.	4	"	354	18	1,419	16			571	12	2,286	20								
	Vins et Vinaigres en bouteilles.....	Bouteille	"	12	20,415	"	2,449	80			19,695	1/2	2,363	46								
	Vinaigres et Vins gâtés.....	Setier...	1	15	525	01	604	72			487	05	561	29								
	Lies (du 15 septembre au 31 mars)....	Id.	1	15	3	23	4	56			3	21	4	46								
	Lies (du 1 ^{er} avril au 15 septembre)...	Id.	"	50	301	21	150	96			181	19	90	93								
	Bière.....	Id.	1	60	9,658	"	15,458	04			9,989	14	15,989	36								
	Bière en cruches ou en bouteilles.....	Cruche..	"	05	828	"	41	40			748	"	37	40								
	Cidre.....	Setier...	1	15	38	09	44	17			289	23	333	87								
Eau-de-vie et esprit-de-vin.....	Set ^r . d'al ^c l.	10	"	142,680	"	14,268	"	199,073	"	19,907	30											
Liqueurs de toute espèce.....	Setier...	8	"	136	11	1,092	35	155	01	1,241	01											
Liqueurs en bouteilles.....	Bouteille	"	20	4,856	"	971	20	4,238	"	847	60											
COMESTIBLES.	Bœufs, (1,850 têtes en 1845).....	Quint ^l . brut	"	90	25,104	01	22,593	69	77,827	97	23,550	04	21,195	36	74,522	61						
	Vaches, (802 têtes en 1845).....	Id.	"	60	7,451	06	4,470	96			7,454	"	4,472	40								
	Veaux.....	Tête....	1	90	17,473	"	33,198	70			16,357	"	31,078	30								
	Moutons.....	Id.	"	60	15,406	"	9,243	60			14,653	"	8,791	80								
	Porcs.....	Id.	3	25	1,912	03	6,216	57			2,120	02	6,891	85								
	Chèvres.....	Id.	"	50	43	"	21	50			36	"	18	"								
	Viande de porc fraîche.....	Livre...	"	04	1,706	02	68	26			3,898	02	155	94								
	Viande dépecée.....	Id.	"	02	33,332	"	666	64			32,363	"	647	26								
Viande salée ou séchée.....	Id.	"	05	26,961	"	1,348	05	25,434	"	1,271	70											
FOURRAGES.	Foin, pesage compris.....	Quintal.	"	10	29,741	02	2,974	15	5,946	75	31,082	1/2	3,108	25	5,974	09						
	Paille bottelée.....	Botte...	"	04	21,903	"	876	12			21,345	"	853	80								
	— non bottelée.....	Quintal.	"	12	1,241	"	148	92			1,429	"	171	48								
	Avoine.....	Coupe..	"	16	12,172	01	1,947	56			11,503	02	1,840	56								
COMBUSTIBLES.	Bois du lac.....	Moule..	1	40	10,780	06	15,103	91	17,335	46	12,022	13	16,847	31	18,855	66						
	Bûches n° 1.....	Chariot.	"	45	2,619	"	1,178	55			2,249	"	1,012	05								
	— n° 2.....	Id.	"	90	1,170	"	1,053	"			1,107	"	996	30								
EXPÉDITIONS.	Bulletins d'Entrepôt et de Transit.....	L'un....	"	10	12,385	"	1,238	50	1,238	50	13,426	"	1,342	60	1,342	60						
	Cordages et scellages.....	Id.	"	25	264	"	66	"	66	"	387	"	96	75	96	75						
															245,693	87	245,693	87	252,601	49	252,601	49

